



rapport annuel

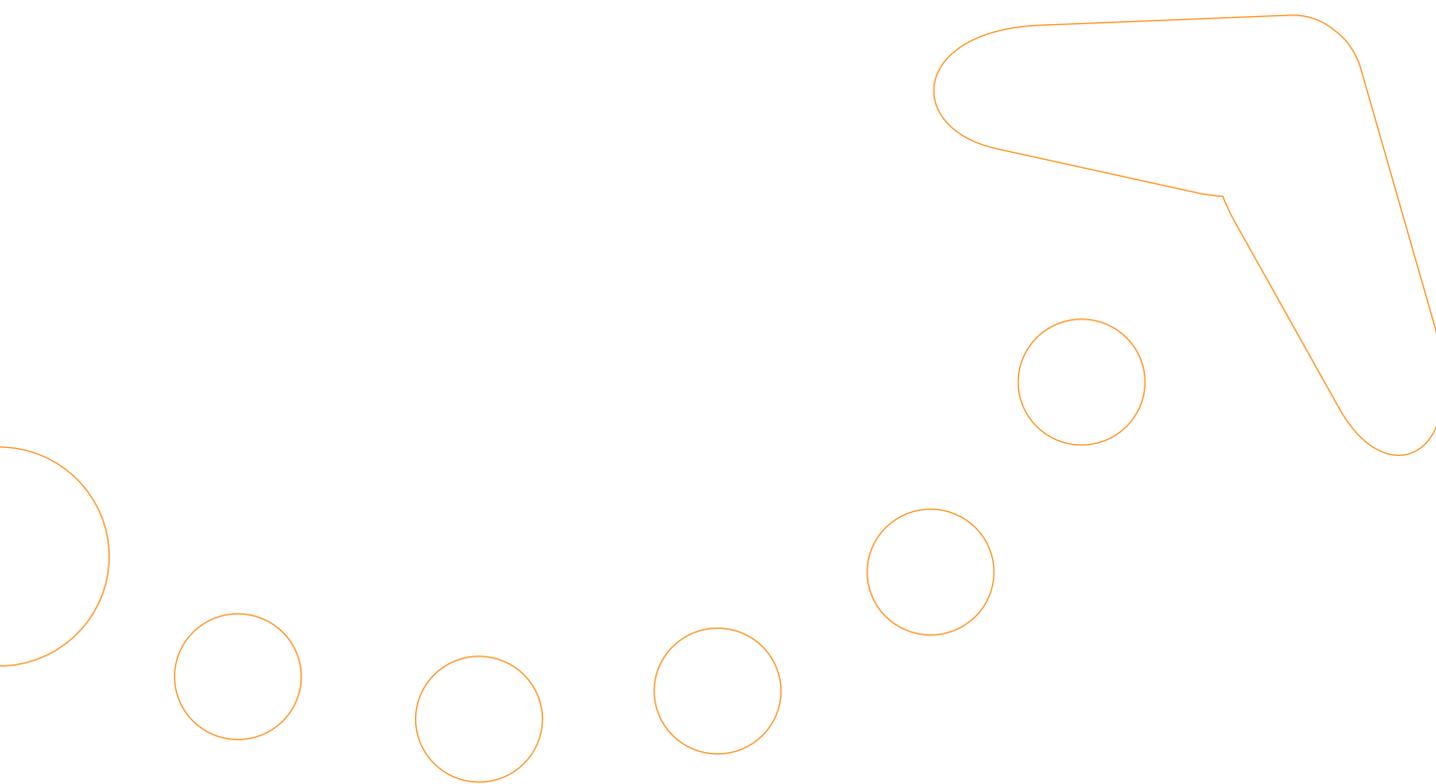
2017

Sommaire

CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers	4
Préambule	8
Accueillir, informer et orienter les étrangers	10
Une grande inquiétude pour l'avenir de l'asile et de la protection internationale	12
Accueil des demandeurs d'asile : vers une spécialisation	16
Intégration : priorités politiques et préoccupations associatives	20
Ateliers citoyens pour les primo-arrivants : un outil pour prendre pied en Belgique	24
Emploi et formation : entre accompagnement spécifique et sensibilisation	26
Le séjour très précaire des étrangers en Belgique en 2017	30
L'accès au logement : un étau qui se resserre ?	34
Insécuriser au nom de la sécurité : les étrangers avec ou sans papiers toujours plus criminalisés	38
Le CIRÉ, opérateur linguistique du parcours d'accueil bruxellois des primo-arrivants	42
Enfermement et expulsions : une année noire sur le plan législatif	46
Communication : cap sur la sensibilisation	50

« (...) alors que bien des pays pauvres recueillent tant bien que mal des migrations massives, les États-nations d'Europe préfèrent dire à la vie qu'elle ne saurait passer. Eux qui ont tant migré, tant brisé de frontières, tant conquis, dominé, et qui dominant encore, veulent enchouer à résidence misères, terreurs et pauvretés humaines ».

Patrick Chamoiseau, *Frères migrants*



CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 25 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

La réflexion et l'action politique

En 2017, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en cinq thématiques aux objectifs spécifiques :

- ★ « **Politiques migratoires** » : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'homme.
- ★ « **Séjour** » : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.
- ★ « **Asile et protection** » : défendre et promouvoir une politique d'accueil et de protection belge et internationale de qualité.
- ★ « **Intégration** » : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- ★ « **Enfermement et expulsions** » : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

Les services aux publics

Le CIRÉ assure également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- ★ Le service « **Accueil général** » informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- ★ Le service « **Accueil des demandeurs d'asile** » coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- ★ **Les ateliers citoyens** offrent aux primo-arrivants des clés de compréhension de la vie en Belgique.
- ★ Le service « **Travail, équivalences et formations** » aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- ★ Le service « **Logement** » aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- ★ **L'école** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugiés et les étrangers.



L'organisation interne au CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association a été remaniée en 2017, de trois personnes, elle est passée maintenant à deux : une directrice générale et une directrice RH et Finances. Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

Le service « Communication » met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, campagnes, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences, animations...).

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique : la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit avant le Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.

Le CIRÉ

Le CIRÉ en 2017, c'est une équipe de 37 salariés, 3 volontaires, 1 travailleur ALE et un travailleur article 60. Un total de 42 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.

Les organisations membres du CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	●	●
Amnesty international	●	●
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	●	●
BePax	●	
Cap migrants	●	
Caritas international	●	●
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	●	●
Centre social protestant (CSP)	●	●
Convivium	●	●
Croix-Rouge francophone de Belgique	●	
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	●	●
CSC Nationale	●	●
Équipes populaires	●	
FGTB Bruxelles	●	●
Interrégionale wallonne FGTB	●	●
Jesuit refugee service-Belgium (JRS)	●	●
L'Olivier 1996	●	
Médecins du Monde	●	●
Mentor escale	●	●
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	●	●
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	●	●
Présence et action culturelles (PAC)	●	●
Point d'appui	●	
Service social de Solidarité socialiste (SESO)	●	●
Service social juif	●	

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes :

- ★ Serge Noël
- ★ France Blanmailland
- ★ Anne Herscovici
- ★ Fabrice Epis

Le Bureau est composé de :

- ★ Anne Herscovici, Présidente
- ★ Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Présidents
- ★ Françoise Visée, Trésorière
- ★ Florence Lobert, Secrétaire

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes :

- ★ Alter Summit
- ★ Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11)
- ★ Community landtrust Bruxelles (CLTB)
- ★ Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA)
- ★ Migreurop
- ★ Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- ★ Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- ★ Share

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.



Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Préambule

Au 30 juin 2017, le HCR enregistrait le triste record de 65,6 millions de personnes déracinées et forcées de fuir leur foyer dans le monde. Parmi elles, 22,5 millions étaient des réfugiés, dont plus de la moitié de mineurs.

Ce record n'a malheureusement pas inspiré nos dirigeants, qui campent sur une détermination sans faille pour repousser aussi loin que possible de leurs frontières ces « indésirables ».

Nous n'éprouvons aucune fierté à l'égard de la politique européenne en la matière, malgré les vaines tentatives de la Commission pour impliquer les États membres dans l'accueil des réfugiés. Les arrivées sur le territoire européen diminuent sévèrement. La politique européenne est drastiquement efficace sur les chiffres officiels, mais pas sur les destins humains en jeu. La situation géopolitique mondiale n'offre pas de perspectives réjouissantes et les voies d'accès légales et sûres au territoire européen se font toujours attendre.

Les migrants en payent à nouveau le prix fort : 3.119 morts en Méditerranée en 2017. Il n'y a pas de quoi se réjouir.

En Belgique, le gouvernement fédéral a largement entretenu, en 2017, un discours nauséabond et défavorable aux droits fondamentaux des étrangers. C'est avec une cadence de guerre que les projets de loi se sont succédés pour augmenter les possibilités de détention, pour entraver la vie privée et familiale des ressortissants étrangers en séjour régulier ou pas, pour restreindre l'accès à la procédure d'asile, et pour criminaliser les migrants ou les personnes qui s'indignent du sort qui leur est réservé.

Des projets de loi colossaux ont été adoptés au forceps au Parlement fédéral et font peu de cas du déni de démocratie qui apparaît lorsque ni la société civile, ni le monde académique, ni l'opposition n'ont le temps de pouvoir examiner les textes adoptés. Les conséquences sont pourtant importantes, puisqu'il est question de supprimer l'exercice de certains recours en justice, de détenir potentiellement tout demandeur d'asile ou d'empêcher de pouvoir établir sa filiation à l'égard de son enfant.

Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour analyser de manière critique ces différentes mesures, pour expliquer à la population le dessous des cartes et pour réclamer le respect du débat démocratique. Nous nous sommes également inscrits dans plusieurs procédures en justice, devant la Cour constitutionnelle, pour attaquer le manque de légalité de certaines dispositions. Nous tentons, avec d'autres, de résister à cette déferlante de propos et de mesures qui stigmatisent les étrangers.

La situation autour de la gare du Nord et du Parc Maximilien à Bruxelles a illustré la politique ferme mais pas nécessairement humaine menée en matière d'immigration.

Les quelque 400 à 700 migrants en transit originaires, pour leur grande majorité, de pays dits « producteurs de réfugiés » (Soudan, Érythrée, Éthiopie) n'ont pas pu être accueillis temporairement dans un centre d'accueil et d'orientation qui leur aurait offert un espace de sérénité et de confiance minimum, ainsi qu'une information fiable sur les procédures en Belgique. Au contraire, les autorités ont programmé des rafles ciblées, notamment autour des moments de distribution de repas.

Une limite a été franchie lorsque nos autorités ont justifié la collaboration avec le régime soudanais, connu pour ses pratiques contraires aux droits humains, dans le cadre de l'identification et de l'expulsion de ressortissants soudanais qui n'avaient pas introduit de demande d'asile. Ni les indignations de la société civile ou de la population, ni le rapport du CGRA qui a pourtant bien mis en évidence les dysfonctionnements de la procédure d'éloignement au regard des droits fondamentaux, n'ont infléchi la détermination du gouvernement fédéral.

Ce contexte délétère nous indigné et nous saluons, comme d'autres, l'importante et inspirante mobilisation citoyenne pour mettre ces migrants à l'abri des arrestations et autres intimidations.

Les citoyens indignés et solidaires ont remis l'humain au centre des préoccupations. Ils ont fait entendre leur voix, comme nous et de nombreux acteurs, contre le projet de loi visant à permettre des visites domiciliaires au domicile privé des étrangers en situation irrégulière ou au domicile d'un tiers qui les héberge.

Des manifestations (avec en point d'orgue, le 12 novembre 2017) autour de revendications claires pour la régularisation des sans-papiers ont réuni dans les rues de notre capitale plusieurs milliers de personnes. La contagion positive fait doucement mais sereinement son œuvre. Gageons que cela annonce le début d'un rapport de force en la matière !

La résistance a animé notre réflexion et notre action tout au long de cette année 2017.

A l'instar des personnes sans papiers qui chaque jour, sur leur lieu de travail, en allant conduire leurs enfants à l'école ou dans un transport public, s'exposent au risque d'être arrêtés, détenus et expulsés.

A l'instar des migrants qui, au péril de leur vie, prennent le chemin de l'exil et parviennent parfois à atteindre ce qu'ils pensent être une terre d'accueil.

A l'instar des étrangers en situation régulière en Belgique qui sont confrontés à des difficultés multiples pour faire reconnaître leur diplôme étranger, pour pouvoir louer une habitation, pour se marier ou pour reconnaître leur enfant.

La vie interne du CIRÉ a également été chamboulée au cours de cette année, puisque nos instances ont mis un terme à la codirection politique de l'association, qui existait depuis plus de dix ans. C'est désormais avec une direction générale et une direction administrative et financière que nous avançons dans nos projets, activités et thématiques d'action. La diversité de nos membres, la richesse des réflexions menées avec eux autour de l'évolution de l'association et des projets que nous menons sont nos principaux atouts. L'équipe du CIRÉ est mobilisée et engagée dans les combats que nous portons collectivement.

L'année 2018 connaîtra une première échéance électorale en octobre. Les enjeux autour de l'immigration devraient malheureusement encore servir de déversoir à des individus qui refusent l'évidence de la réalité et de l'ampleur du phénomène migratoire, en Belgique, en Europe, mais surtout au niveau mondial.

Nous resterons vigilants et résistants.

Bonne lecture !

Sotieta Ngo, directrice générale du CIRÉ

Accueillir, informer et orienter les étrangers

Le service « Accueil général » assure l'accueil, l'information et l'orientation des personnes qui contactent le CIRÉ et se présentent aux permanences. Son rôle est également de constater et de répercuter les questionnements des publics pour nourrir le plaidoyer politique.

Nos modalités d'accueil des publics

Nous organisons des permanences sans rendez-vous tous les matins de 9h à 12h00. Une permanence téléphonique est parallèlement assurée tout au long de la journée de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30. Le service est également joignable par mail. C'est ainsi que nous recueillons les difficultés rencontrées par les personnes étrangères dans leurs tentatives d'obtention d'un titre de séjour et toute autre question liée à leur établissement en Belgique. Nous faisons ensuite remonter nos constatations vers les experts politiques.

2017, une année de répression

En 2017, une série de mesures administratives, législatives et jurisprudentielles ont renforcé le climat de criminalisation et de stigmatisation des étrangers. Contrôles dans les transports en commun, confiscation de biens, rafles et maintien en centres fermés ont créé un climat permanent de peur pour notre public bénéficiaire.

Les nouvelles réglementations augmentent les possibilités de détenir des demandeurs d'asile, de retirer le droit de séjour aux étrangers nés en Belgique ou d'empêcher les reconnaissances de filiation. Certaines réglementations en préparation en 2017, mais déjà médiatisées, entendent limiter l'aide médicale urgente ou remettre en question le principe de l'inviolabilité du domicile. Ces lois répressives portent atteinte aux droits fondamentaux de nos publics, notamment en matière de vie privée et familiale et de soins de santé...

En conséquence, de plus en plus de personnes, notamment sans papiers, nous contactent afin de savoir si tel ou tel projet de loi est déjà entré en vigueur, si nous avons connaissance des opérations de rafles dans les transports en commun, si elles courent un risque en participant à telle ou telle manifestation...

Les migrants en transit du parc Maximilien n'ont pas été épargnés par cette répression. Nous avons eu de nombreux appels de citoyens qui accompagnent des personnes du parc et qui désirent avoir des informations juridiques ou sociales. Leurs préoccupations principales concernaient le règlement Dublin¹.

Notre service est confronté tous les jours aux personnes qui subissent les conséquences de cette politique inhumaine. Une grande partie du travail consiste alors à écouter la détresse et les injustices vécues. Notre priorité est d'accueillir et d'aider ces personnes à faire valoir leurs droits, ne serait-ce que celui à la dignité humaine...

Regroupement familial et pratiques administratives des communes

En 2017, les questions relatives aux procédures sont encore les premières causes de visites au service « Accueil général ».

Reconnaitre des actes établis à l'étranger : un parcours du combattant

Pour être reconnu en Belgique, un mariage entre deux personnes doit être prouvé par des documents officiels traduits et légalisés. L'acte doit également respecter les exigences de fond du pays d'origine des époux, ainsi que les conditions de forme du pays où le mariage a été célébré.

Notre service constate que, même lorsque la loi ne le demande pas, d'autres démarches administratives sont souvent demandées. De nombreux bénéficiaires se voient ainsi imposer une transcription de l'acte de mariage. Cette démarche, non-obligatoire légalement, augmente considérablement les délais de procédure pour les conjoints. Or selon le Code de droit international privé, l'acte de mariage célébré à l'étranger doit « être valide et sortir ses effets en Belgique », y compris pour introduire une demande de regroupement familial, sans que d'autres démarches ne soient nécessaires.

L'avis du procureur du roi est également souvent demandé. La procédure peut alors prendre de nombreux mois - parfois plus d'un an - avant d'obtenir un avis et de pouvoir poursuivre les démarches. Nous nous posons dès lors des questions quant aux objectifs réels de telles démarches...

¹ Voir la partie du présent rapport consacrée à la thématique « Asile et protection ».

LA CITATION

”

« On ne peut pas généraliser et affirmer que tous les mariages concernant des illégaux sont des mariages de complaisance... Nous soumettons tous ces mariages à l'Office des étrangers. Depuis 2014 nous faisons même des surséances et des refus formels pour les enregistrements de mariages. En d'autres termes, il s'agit de prolonger la lutte contre les mariages simulés, même à l'étranger. Cette lutte est un éternel combat. »

Bernard Guillaume, échevin de l'état civil à Schaerbeek (dans La Libre Belgique, 29 janvier 2018)

Notre service se veut être le lien entre les personnes bénéficiaires et les instances publiques. Afin de favoriser l'accès à l'exercice de leurs droits, nous mettons un point d'honneur à expliquer les différentes démarches à réaliser par les bénéficiaires, et à les replacer dans le cadre plus large des politiques mises en place actuellement au sein des États européens.

Comprendre ce contexte est crucial pour les personnes qui subissent ces mesures. Cela permet de comprendre le sens de ce qui leur arrive et ainsi, de développer des stratégies pour y résister et tenir.

2018 ne sera sans doute pas en reste au niveau de la répression. Il nous faudra développer de nouvelles alternatives, tant au niveau des situations individuelles des personnes que dans les actions collectives organisées par et pour les personnes étrangères. Le combat pour l'égalité des droits continue, et le service « Accueil général » du CIRÉ en sera partie prenante.

Loi Peeters et revenus « stables, réguliers, suffisants » ?

Même après la reconnaissance de l'acte de mariage, la procédure n'est pas clôturée. Il faut alors introduire la demande de regroupement familial.

Le regroupement familial est une procédure de séjour qui permet aux personnes d'origine étrangère de rejoindre un membre de leur famille (conjoint, partenaire, parent) qui dispose d'un titre de séjour en Belgique ou est de nationalité belge. Cette procédure permet aux personnes d'accéder à un droit fondamental : celui de vivre en famille. Au fil des années, de nombreuses modifications législatives ont restreint l'accès à ce droit. L'année 2017 ne fait évidemment pas exception à la règle...

Le 5 mars 2017, le ministre de l'Emploi Kris Peeters met en œuvre une loi sur le travail « faisable et maniable ». En visant une plus grande flexibilité, cette loi tend à faciliter les contrats de courte durée ou à temps partiel. Or, pour obtenir un titre de séjour sur base du regroupement familial, des revenus « stables, réguliers et suffisants » (sic) sont notamment demandés.

Nous observons que les politiques actuelles concernant l'emploi sont incompatibles avec les conditions de revenus requis pour nos publics bénéficiaires. En conséquence, de nombreuses personnes fréquentant le CIRÉ en 2017 se sont vues refuser le regroupement familial car leurs revenus n'étaient pas suffisamment « stables ».

117

C'est le nombre de jours avant d'obtenir un premier rendez-vous en vue d'une inscription en tant que citoyen européen auprès de l'administration communale de Bruxelles-Ville.



Une grande inquiétude pour l'avenir de l'asile et de la protection internationale

Le CIRÉ défend une politique de protection belge et européenne de qualité, respectueuse des droits fondamentaux. En 2017, il s'est attaché à défendre l'accès au territoire et à la procédure d'asile pour les personnes en besoin de protection ainsi que le respect du droit d'asile.

L'accès au territoire européen et au droit d'asile toujours plus restreint

Cette année a été marquée par la poursuite effrénée de la politique européenne de fermeture des frontières et de mise à distance des migrants (avec l'externalisation de l'asile²) au détriment des droits fondamentaux. Les arrivées sur le territoire européen diminuent (172.300 arrivées en 2017, contre 362.753 en 2016 et plus d'un million en 2015), mais il n'y a pas de quoi se réjouir car, à défaut de voies d'accès sûres et légales, les migrants prennent d'énormes risques pour tenter de rejoindre l'Europe. En 2017, on comptabilise plus de 3.119 morts en mer Méditerranée. Le CIRÉ n'a cessé de dénoncer ces politiques d'externalisation et s'est mobilisé contre la mise en place d'accords semblables à celui signé avec la Turquie.

La Cour de Justice de l'Union européenne s'est prononcée le 7 mars 2017 sur la question des visas humanitaires, suite à une question préjudicielle posée par le Conseil du contentieux des étrangers dans le cas d'une famille syrienne d'Alep dont la demande de visa humanitaire avait été rejetée. Malgré un positionnement favorable de l'avocat général, la Cour de Justice a jugé de manière assez décevante qu'il ne pouvait être question d'obliger les États européens à délivrer des visas humanitaires sur base du droit européen. Le CIRÉ a déploré cette décision conforme au contexte dans lequel les migrants sont présentés comme une menace à éloigner, plutôt que comme des êtres humains à protéger.

En Belgique, toujours plus loin dans la restriction du droit d'asile

En Belgique, les arrivées de demandeurs d'asile restent relativement stables et basses (19.688 personnes, contre 18.710 en 2016 et 44.760 en 2015). Pourtant, la Belgique a continué à fermer des places d'accueil et appliquer fermement le règlement Dublin³, et a entériné la phase de pré-accueil mise en place en 2016 en dehors de tout cadre légal.

Les trois premières nationalités de demandeurs d'asile dans notre pays en 2017 étaient la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak. Il s'agissait également des trois nationalités ayant reçu le plus de statuts de protection. Le taux de protection global au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), toutes nationalités confondues, était de 50,7% en 2017 (contre 57,7% en 2016). Malgré cela, le gouvernement n'a pas cessé de renforcer sa politique de dissuasion.

997

Au 26 septembre 2017, deux ans après la mise en œuvre du plan européen de relocalisation, la Belgique avait effectivement relocalisé 997 demandeurs d'asile d'Italie et de Grèce sur les 3.812 personnes qui auraient dû être initialement prises en charge. Malgré le fait que le quota avait été revu à la baisse (1.530 personnes), la Belgique est loin de remplir ses obligations et de se montrer solidaire face à la situation dans les pays qui se trouvent en première ligne des arrivées.

2 L'externalisation est un processus mis en œuvre dans les politiques migratoires européennes depuis les années 2000 et permettant à l'UE de sous-traiter le contrôle de ses frontières à des pays "tiers". Ce processus vise principalement à maintenir les migrants dans leurs pays d'origine ou de transit, loin des frontières de l'UE.

3 Réglementation européenne qui prévoit que le premier pays d'entrée dans l'UE est en général considéré comme seul responsable du traitement de la demande d'asile.

LE PROJET EPIM

« Challenging deprivation of liberty and externalisation as tools for migration management and advocating for dignified reception in the EU »

Depuis le mois d'octobre 2017, le CIRÉ est chargé de plaider européen dans le cadre d'un projet EPIM coordonné par le réseau Migreurop⁴. Ce projet vise à dénoncer « l'approche hotspots », et plus généralement la politique d'externalisation poursuivie par l'Union européenne (UE) et ses États membres, y compris dans la conclusion d'accords avec les pays tiers.

Fermeture des frontières, détention et tri des migrants font régulièrement partie des mesures et du vocabulaire utilisés par les autorités européennes dans le but de criminaliser et de décourager les migrants qui essaient de rejoindre les frontières du vieux continent.

A leur arrivée, les migrants sont « accueillis » dans les hotspots d'Italie et de Grèce, ces centres de détention présentés comme la réponse de l'UE à la crise migratoire de 2015. Pour rendre possible la mise en œuvre d'un système « solidaire » de relocalisation des demandeurs d'asile, c'est-à-dire leur répartition parmi les pays européens, ces centres participent en réalité à un processus de tri, de mise à l'écart à grande échelle et d'éloignement des migrants et demandeurs d'asile par l'UE.

L'approche hotspots renforce l'ambiguïté entre l'accueil et la détention des migrants et des demandeurs d'asile. Un flou juridique caractérise ces lieux, en dépit des garanties prévues par les législations nationales, européennes et internationales. Depuis leur création, les ONG dénoncent les conditions sordides dans les hotspots grecs : insalubrité, surpeuplement, violences, détention d'enfants. Les conditions dans les hotspots italiens ne sont pas meilleures.

Une autre conséquence directe de l'approche hotspots est l'externalisation des contrôles. La coopération avec les pays tiers d'origine ou de transit est devenue encore plus essentielle pour contenir les flux migratoires vers l'UE et faciliter le retour des migrants indésirables.

Au sein du projet, le CIRÉ entend dénoncer les nombreuses violations des droits humains aux frontières maritimes de l'Europe et au sein des hotspots, et réaffirmer la primauté de l'accueil sur la détention des migrants. Le CIRÉ plaide également pour plus de transparence et de contrôle démocratique lors des négociations d'accords avec les pays tiers lorsque ces accords prévoient des clauses migratoires, afin de rendre la coopération avec ces pays plus respectueuse des droits humains.

4 Ce projet de deux ans compte parmi ses partenaires principaux des associations italiennes (ASGI et Arci) et françaises (Gisti). Le CIRÉ est membre de Migreurop.

Avec la transposition tardive en droit belge de la refonte des directives européennes « Procédures » et « Accueil », ce sont les droits des demandeurs d'asile qui s'amenuisent encore et toujours. Alors que ces directives permettent aux États membres de conserver leurs normes plus favorables, le projet de loi colossal du gouvernement réduit les droits des demandeurs d'asile et étend fortement les possibilités de détention. L'indépendance du CGRA y est mise à mal et la charge de la preuve est exclusivement sur les épaules du demandeur d'asile. Le nombre de procédures accélérées ou irrecevables augmente considérablement. Enfin, alors que la Belgique n'est plus dans un contexte de crise de l'accueil comme ce fut le cas en 2015 et 2016, le système d'accueil d'urgence est maintenu. La phase de pré-enregistrement et de pré-accueil est entérinée et devient une étape obligatoire dans le parcours du demandeur d'asile, précarisant encore un peu plus ses droits tant que la demande d'asile n'est pas effectivement enregistrée.

Cette réforme de la procédure d'asile a été présentée par le gouvernement fédéral avec plus de deux ans de retard et sans consultation préalable de la société civile ou d'experts en droit d'asile. Une analyse critique et technique du projet de loi réalisée par le CIRÉ a été transmise aux parlementaires, appelant à ne pas voter le texte en l'état. Ce dernier a pourtant été adopté le 9 novembre 2017 par la Chambre des représentants⁵.

Le CIRÉ est réellement inquiet pour l'avenir de la protection internationale en Belgique. Quelle place les autorités belges donneront-elles encore à la seule et vraie question qu'il leur est demandé de trancher : quelle est la crainte de persécution ou le risque d'atteinte grave en cas de retour et quel est le besoin de protection du demandeur d'asile ?



**L'attitude de l'Europe
et de ses États membres face
aux autorités soudanaises**

décembre 2017

CIRÉ

5 Au 1^{er} janvier 2018, le texte de loi n'avait toujours pas été publié au Moniteur belge et ne produisait pas encore d'effets en droit belge.

Les migrants en transit

Face à la situation dramatique des quelques centaines de migrants présents au parc Maximilien depuis l'été 2017, dont un certain nombre souhaitent rejoindre le Royaume-Uni, le CIRÉ a été présent dès le mois de juillet sur le terrain pour leur donner de l'information juridique. Ils sont souvent très peu informés de leurs droits, de la possibilité de demander l'asile en Belgique et des conséquences de leur passage dans un autre État européen avant d'arriver en Belgique. Nous avons plaidé auprès des autorités pour l'ouverture d'un centre d'accueil et d'orientation à Bruxelles, en vain. En septembre 2017, le CIRÉ a participé avec d'autres acteurs dont Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Oxfam, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et la Croix-Rouge à la mise en place d'un Hub humanitaire afin de palier partiellement aux carences des autorités politiques. L'objectif est de permettre aux migrants en transit d'y recevoir des soins psycho-médicaux, des informations juridiques, des vêtements, et un accompagnement pour le rétablissement de contacts avec le pays d'origine. Le CIRÉ y a offert des séances d'information juridiques collectives et des consultations individuelles.

Perspectives pour 2018

Face à la politique de fermeture des frontières et d'externalisation de l'asile toujours plus poussée et à la restriction toujours plus forte du droit d'asile, en Europe et en Belgique, le CIRÉ va continuer à :

- ★ Plaider pour des politiques qui assurent le respect des droits humains et des voies d'accès sûres et légales au territoire et à la procédure d'asile.
- ★ Analyser les évolutions politiques en la matière (réforme en cours du Règlement Dublin III et transferts Dublin problématiques, situation dans les « hotspots », coopération de l'UE avec des États tiers).
- ★ Exercer un rôle de vigilance politique et juridique, notamment concernant le projet de loi adopté en novembre 2017 réformant en profondeur la procédure d'asile (monitoring et recours en justice).
- ★ Sensibiliser le secteur et le grand public sur les enjeux en matière d'accueil et de protection, et informer les migrants et les personnes qui les accompagnent sur leurs droits et sur la procédure d'asile en Belgique.



© MÉDECINS DU MONDE : OLIVIER PAPEGNIÉS

LA CITATION

”

« Avant de conclure, permettez-moi de rappeler à votre attention combien le monde entier, en particulier chez nous, en Europe, s'est indigné et profondément ému de voir, il y a deux ans, le corps sans vie du petit Alan, échoué sur une plage, après que sa famille avait tenté, à l'aide de passeurs et d'une embarcation de fortune surchargée de réfugiés syriens, de rallier, par la Turquie, l'île grecque de Kos. Sur les quatre membres de sa famille, seul son père a réchappé du naufrage. Il est louable et salutaire de s'indigner. Dans la présente affaire, la Cour a cependant l'occasion d'aller plus loin, comme je l'y invite, en consacrant la voie légale d'accès à la protection internationale qui résulte de l'article 25, paragraphe 1, sous a), du code des visas. Que l'on ne se méprenne pas : ce n'est pas parce que l'émotion le dicte, mais parce que le droit de l'Union le commande ».

Extrait des conclusions de l'avocat général de la Cour de Justice, Paolo Mengozzi, dans l'affaire des « visas humanitaires », 7 février 2017.

La thématique « Asile et protection » en activités

ACTION

- ★ Participation, avec des citoyens européens et une coalition d'ONG, à l'action symbolique « Let's bring them here », en marge du Conseil européen des 9 et 10 mars 2017 sur les migrations, 6 mars 2017.

INTERVENTIONS

- ★ Rencontre avec un groupe d'enseignants de Turquie dans le cadre d'un projet de mobilité Erasmus+ avec l'Athénée Royal de la Rive Gauche sur « L'accueil des réfugiés en Belgique, le contexte européen de l'asile et les droits des réfugiés », 3 février 2017.
- ★ Intervention pour des étudiants belges et européens dans le cadre d'un projet de l'École normale de Louvain-la-Neuve sur « Les politiques migratoires et d'asile en Europe », 9 février 2017.
- ★ Intervention sur le droit d'asile et la politique d'accueil pour des étudiants en droit de l'Ephec Bruxelles lors d'une journée d'échange avec la Haute-École Artesis Plantijn d'Anvers, 13 février 2017.
- ★ Séance d'information pour les avocats de Bruxelles sur « Dublin » et les problématiques rencontrées par les migrants du Parc Maximilien, 3 août 2017.
- ★ Animation d'un débat sur la politique d'externalisation de l'UE autour du film « Des murs partout : La nouvelle obsession européenne » pendant le festival Esperanzah !, 5 août 2017.
- ★ Séances d'information sur la procédure d'asile, l'accueil et les possibilités de séjour en Belgique pour les migrants en transit du Parc Maximilien, 21 et 28 août, 4 et 19 septembre 2017.
- ★ Dans le cadre de la plate-forme « Commune hospitalière » de Mons, le CIRÉ est intervenu sur « Le projet de loi Mammouth », 23 octobre 2017.
- ★ Participation et intervention à une réunion de brainstorming (fermée) entre différents acteurs, sur les thèmes de l'externalisation des frontières et la criminalisation de la solidarité, organisé par la GUE, 19 octobre 2017.
- ★ Séance d'information pour les bénévoles du Hub humanitaire sur Dublin, le système d'asile et les questions de procédures, 25 octobre 2017.
- ★ Participation et intervention à la table ronde fermée sur « Returns from Europe's borders to Turkey : A test case for the externalization of protection responsibilities » organisée par l'Université d'Utrecht en partenariat avec Open Society Foundation, 8 novembre 2017.

PUBLICATIONS

- ★ *Un an de l'accord UE-Turquie : un triste anniversaire et un lourd bilan humain*, mars 2017.
- ★ *Ceci n'est pas une crise des migrants - nouvelle édition*, avril 2017.
- ★ *Analyse intermédiaire et incomplète. Projet de loi 2548 et 2549 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers*, juillet 2017.
- ★ *Toujours plus loin dans la restriction du droit d'asile : Analyse des projets de réforme de la loi sur les étrangers et de la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile*, décembre 2017.
- ★ *L'attitude de l'Europe et de ses États membres face aux autorités soudanaises*, décembre 2017.

Accueil des demandeurs d'asile : vers une spécialisation

Depuis 18 ans, le CIRÉ, en partenariat avec ses quatre organisations partenaires⁶, met des logements individuels et un accompagnement sur mesure à disposition des demandeurs d'asile. L'année 2017 a été particulièrement marquante pour notre structure d'accueil, avec la fermeture de 80% des places, le transfert des résidents, le licenciement de travailleurs et de longues négociations en vue de finaliser une nouvelle convention.

⁶ Aide aux personnes déplacées (APD), Caritas International, le Centre social protestant (CSP) et le Service social de Solidarité socialiste (SESO).

Un plan de fermeture

En juin 2016, le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration mettait fin à la convention accueil, signée en 2011, avec un préavis d'un an. Selon lui, la structure d'accueil n'a plus sa place dans le nouveau modèle d'accueil, qui met l'accent sur l'accueil en centres collectifs.

En janvier 2017, le CIRÉ accueillait encore 566 résidents. Organiser le départ, avant juillet, des personnes ne relevant pas de la nouvelle convention a été compliqué. Fedasil a donc créé un groupe de travail en vue de faciliter le transfert de nos résidents sur base de critères imposés par le cabinet, comme la nationalité, la situation administrative ou la vulnérabilité.

Les résidents mis à l'épreuve

Le courrier adressé par Fedasil aux familles pour leur annoncer la fermeture des places et les préparer à un départ imminent a semé la panique et l'incertitude, menaçant la dynamique d'insertion dans laquelle se trouvaient ces familles.

Un sentiment d'injustice a vu le jour au sein des familles habitant jusqu'alors sous le même toit, certaines se voyant transférer, sur base des critères susmentionnés, vers des ILA, alors que d'autres étaient forcées de retourner dans des centres collectifs, parfois inadaptés à leur situation (promiscuité, problèmes d'hygiène...).

Ce constat a poussé certaines familles à contester les décisions de l'agence devant les juridictions sociales, qui ont souvent condamné Fedasil à laisser ces familles au CIRÉ ou à leur désigner une place adaptée en logement individuel. Dans certains cas, Fedasil a refusé de se soumettre à ces décisions judiciaires, créant une situation de flou total au niveau de leur prise en charge.

Licenciements et démantèlement de notre parc immobilier

La décision de fermeture a aussi eu des conséquences terribles pour notre personnel et celui de nos partenaires. Ce personnel expert s'est trouvé contraint à abandonner le terrain après des années de loyauté. Par ailleurs, le territoire couvert par ces services s'étendait à toutes les régions du pays. La fin de notre convention avec Fedasil a entraîné une réduction drastique notre flexibilité géographique.

Fin d'un partenariat avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen

Dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile, le CIRÉ se présentait, auprès de Fedasil comme du public, comme une organisation coupole de plusieurs associations impliquées dans l'organisation de l'accueil. Dans ce cadre, une alliance opérationnelle et de principe avait été conclue avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

Le contexte de la fin de la convention avec Fedasil a eu pour conséquence la fin de l'engagement de notre partenaire néerlandophone sur les aspects opérationnels de l'accueil des demandeurs d'asile. Outre notre regret de ne plus pouvoir porter ensemble la position des ONG francophones et néerlandophones impliquées pratiquement dans l'accueil, les conséquences financières ont été importantes tant pour nos partenaires, également engagés dans un partenariat avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, que pour la coupole néerlandophone elle-même.

Nouvelle convention : vers une spécialisation

La signature de la nouvelle convention implique une spécialisation puisque désormais, nous accueillons exclusivement deux groupes cibles : les MENA et les cas médicaux.

Afin de répondre convenablement aux besoins de ces personnes, deux postes ont été créés : un référent MENA et un référent médical. Nous avons également renforcé nos partenariats avec des acteurs comme Mentor Escal, la Plateforme Mineurs en Exil, Médecins du Monde, Ulysse...

Ce projet d'accueil s'inscrit dans la volonté du législateur européen qui réserve, à travers sa directive 2013/33, une attention particulière aux demandeurs d'asile vulnérables.

166

C'est le nombre de places d'accueil pour personnes vulnérables prévues par la nouvelle convention entre Fedasil et le CIRÉ.



L'accueil des MENA

Nous proposons actuellement 84 places pour des MENA autorisés au séjour de plus de 3 mois. Ces places sont réparties entre Bruxelles, Liège et Braine-Le-Comte. La durée de l'accueil se limite à 6 mois, période durant laquelle nous proposons un accompagnement spécifique facilitant la transition des jeunes vers l'aide financière des CPAS. Cet accompagnement se focalise essentiellement sur l'autonomie et l'assimilation des valeurs sociétales.

Douze places sont réservées à des MENA particulièrement vulnérables, avec des difficultés liées au comportement, au niveau scolaire, à l'émancipation. Ce public est encadré à Liège par des éducateurs qui assurent une permanence sur les lieux.

Les résidents avec des besoins médicaux

Vu leurs besoins psycho-médicaux spécifiques, certaines personnes ne peuvent être accueillies dans des centres collectifs. Le CIRÉ met 82 places à disposition de ce public et aux membres de leurs familles. Des services sur mesure sont proposés : soins à domicile, aide-ménagère, transports médicalisés... Ces places se situent à Bruxelles, Liège et Anvers.

Nous réservons une dizaine de places aux personnes gravement malades, avec des problèmes d'autonomie importants. À côté des soins à domicile, un accompagnement social est assuré en permanence, en vue d'intervenir à tout moment en cas de besoin.

Perspectives 2018

Nous avons construit, au cours de cette première année, des bases solides nous permettant de stabiliser le nouveau projet et de se lancer dans d'autres chantiers, comme le travail d'analyse et de plaidoyer politique, ainsi que la formation continue de nos collaborateurs.

Nous restons attentifs à une bonne collaboration avec Fedasil et nos partenaires afin, notamment, de répondre au mieux aux demandes de transfert vers notre structure.

Une attention particulière sera portée au projet spécialisé pour les MENA les plus vulnérables, à Liège. Ce projet répond à un réel besoin du réseau d'accueil. Sa pérennité est donc un objectif et impose une reconnaissance spécifique par Fedasil et un soutien financier plus important.

Pour les dix places réservées aux bénéficiaires de l'accueil ayant besoin de soins lourds, organisées à Bruxelles, nous continuerons à renforcer nos compétences pour offrir un accueil adapté. Dans les cas les plus graves, et les situations de fin de vie, il est primordial que nous puissions nous rendre compte des limites de notre système d'accueil.

Le service « Accueil des demandeurs d'asile » en activités

INTERVENTIONS

- ★ Interventions sur le droit des étrangers dans le cadre d'un certificat universitaire pour les traducteurs jurés, Université de Mons, 7, 14 et 21 janvier 2017.
- ★ Intervention sur la procédure d'asile et le droit à l'accueil, Académie du droit, Namur, 16 novembre 2017.
- ★ Intervention sur le droit des étrangers pour un public de médiateurs de service public et d'interprètes, Université de Mons, 5 décembre 2017.
- ★ Intervention sur l'accueil des MENA en Belgique, haute-école HELMO Sainte-Croix, 11 décembre 2017.

PUBLICATIONS

- ★ *18 ans, l'âge de l'autonomie ?*, novembre 2017.

Intégration : priorités politiques et préoccupations associatives

Au cours de l'année 2017, les principaux axes de travail de la thématique « Intégration » ont été le suivi de l'actualité politique en matière d'accueil des primo-arrivants et d'intégration des réfugiés. Nous avons également activement participé à différentes plateformes associatives contre le racisme et pour l'inclusion des familles en errance dites roms.

Parcours d'accueil ou d'intégration obligatoire et renforcé

À Bruxelles, l'ordonnance bicommunautaire publiée en mai⁷ donne un cadre global à l'obligation et définit le cadre matériel du parcours d'accueil. Mais les arrêtés d'exécution tardent à se concrétiser vu la complexité de mise en œuvre aux niveaux institutionnel, juridique et politique « communautaire » et vu l'insuffisance de moyens. Afin d'avoir une compréhension fine de ses enjeux (tant au niveau politique qu'opérationnel⁸), le CIRÉ a participé aux réflexions sur l'obligation (mesures de contrôle et impact des sanctions) avec les opérateurs du secteur.

LA CITATION

”

« Le caractère obligatoire de la mesure permettra à chaque primo-arrivant d'avoir l'opportunité et les possibilités d'une intégration réussie, tant dans la sphère privée que professionnelle, au sein de notre Région. »

Céline Frémault (sur son site internet)

Du côté wallon, le gouvernement - qui a mis en œuvre le parcours d'intégration obligatoire en mai⁹ - a approuvé en décembre un renforcement du nombre d'heures de formation et du niveau d'expérience des formateurs, une augmentation du public soumis à l'obligation, et une amélioration des collaborations entre les communes et les centres régionaux d'intégration (CRI) pour maximiser la participation et assurer un meilleur contrôle de suivi.

94 et 97

C'est le nombre de nationalités différentes des primo-arrivants qui se sont présentés, sur base volontaire, aux BAPA Bxl et BAPA Via en 2017.

Des politiques d'intégration détournées de leurs objectifs ?

Avec la nouvelle loi entrée en vigueur en janvier¹⁰, l'Office des Étrangers peut dorénavant contrôler les « efforts raisonnables d'intégration » et ne pas renouveler le séjour s'ils s'avèrent insuffisants : le droit de séjour se « mérite » et est réservé aux migrants qui montrent leur « bonne volonté » à s'intégrer. Cette mesure s'ajoute à d'autres qui tendent à éloigner les dispositifs d'intégration de leur objectif en s'inscrivant dans les dérives de l'État social actif : conditionnement de l'octroi de certaines aides sociales et d'un droit de séjour aux efforts d'intégration, perversion des parcours d'accueil et d'intégration par d'autres politiques¹¹ et sanctions en cas de non-suivi de ceux-ci.

7 COCOM - Ordonnance concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants du 11 mai 2017, M.B., 30 mai 2017.

8 Le CIRÉ est opérateur linguistique dans le dispositif d'accueil des primo-arrivants.

9 Service public de Wallonie - Circulaire relative au parcours d'intégration des primo-arrivants du 11 mai 2017.

10 Loi du 18 décembre 2016 insérant une condition générale de séjour dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 16 janvier 2017.

11 Procédure d'accès à la nationalité ou Projets Individualisés d'Intégration sociale des CPAS pour lesquels le suivi d'un « cours d'intégration » constitue un élément de preuve des efforts d'intégration.

Intégration des réfugiés : des leviers à activer

En 2017, la sortie des réfugiés des structures d'accueil et leur intégration dans la société belge constituent encore un défi. Cette intégration se manifeste par l'accès au travail, le logement, l'enseignement et la formation. Malgré des disparités fortes et parfois une absence de réponse centralisée ou coordonnée, on observe des efforts pour favoriser l'intégration sur le marché de l'emploi des étrangers, dont les réfugiés, dans toutes les entités fédérées¹². La gratuité de la procédure d'équivalence de diplômes est mise en œuvre pour les réfugiés.

Le CIRÉ a participé activement aux réunions de travail organisées par différents acteurs autour de la thématique de l'intégration des réfugiés : FEB et OIM, HCR, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Caritas International et Convivial.

Lutte contre le racisme et les discriminations : le combat continue...

Au premier trimestre, les associations bruxelloises et wallonnes réunies au sein de la Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations ont mené une campagne (consistant en une centaine d'activités) contre la violence des mécanismes d'assignation identitaire¹³ en collaboration avec le cabinet de la ministre Simonis, en charge de l'Égalité des chances. Un groupe d'acteurs (dont le CIRÉ) s'est attelé à la mise sur pied d'universités de l'antiracisme qui visent à (re)mobiliser le secteur et démultiplier les capacités des acteurs de terrain à lutter contre le racisme en leur donnant les moyens concrets d'agir. L'événement se tiendra en 2018, en partenariat avec l'ULB.



¹² Voir la partie du présent rapport consacrée au service « Travail, équivalences et formations ».

¹³ <http://www.luttecontreleracisme.be/> et <http://www.vousvalezmieuxqueca.be/>

Familles en errance dites roms : ce n'est pas de mon ressort !

Le CIRÉ s'est mobilisé sur la problématique des familles en errance dites roms par le suivi des projets-pilotes communaux, la coordination de la plateforme associative (réunie quatre fois et élargie à de nouveaux membres) et la co-organisation d'un événement autour de la situation de ces familles, qui s'entendent régulièrement répondre par les structures auxquelles elles s'adressent : « Ce n'est pas de mon ressort ! ». Les 90 participants (acteurs de terrain et instances compétentes) ont partagé leurs analyses et expériences et fait émerger des pistes de solutions structurelles pour améliorer les conditions de vie de ces familles. Une publication, amorcée cette année, sortira en 2018.

Par ses relectures et propositions, le CIRÉ a contribué au lancement de l'appel à projets visant l'aide sociale aux personnes dites roms et aux gens du voyage de la Région de Bruxelles-Capitale et a mené des échanges constructifs avec les CPAS - candidats. Les expériences de prise en charge par les communes vont se multiplier et/ou se renforcer en 2018.

LE TÉMOIGNAGE

« Je voudrais bien travailler car ici à la maison, qu'est-ce que je fais ? Rien. Si le CPAS me donne un art. 60, je peux travailler. Sinon, c'est difficile. Si tu n'as pas les papiers, tu ne peux pas travailler. C'est comme ça. Et on ne peut pas travailler si on n'a pas les papiers. Voilà. Ça tourne. Après le projet d'accueil de 2 ans, je voudrais trouver un vrai appartement, avec un propriétaire, et un travail ».

M., en Belgique depuis 6 ans, à la rue et en squats plusieurs années. Extrait de la capsule vidéo « Je n'aimais pas quand on dormait sous la pluie ! » réalisée dans le cadre de l'événement « Familles en errance : ce n'est pas de mon ressort ».

Perspectives 2018

Le CIRÉ participera à la mise en place, au renfort ou à la transformation des politiques destinées à soutenir l'intégration de différents publics étrangers, en particulier les primo-arrivants, les réfugiés et les familles en errance dites roms. Par le suivi des politiques mises en œuvre au niveau des régions et des communautés, par les outils et services qu'il met à disposition des bénéficiaires¹⁴ ou par les plateformes associatives dans lesquelles il est actif.

Avec le monde académique et le secteur diversité, il questionnera l'intégration, plus globalement, comme s'inscrivant dans un réel projet de société inclusif de toutes les diversités (y compris celles d'origine ou de religion).

¹⁴ Voir les parties du présent rapport consacrées aux « ateliers citoyens » et services « Logement », « École » et « TEF ».

Engagement citoyen et soutien à la participation sociale des migrants

Cette année, le CIRÉ a soutenu l'engagement citoyen à l'égard des migrants, le parrainage de migrants et la participation sociale des publics issus de la migration. Au cœur des deux projets menés avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Cohésion sociale bruxelloise, il y avait la volonté de favoriser les rencontres entre les migrants et les citoyens belges.

FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PUBLICS ISSUS DE LA MIGRATION

En 2017, le CIRÉ a poursuivi le travail entamé en 2016 qui visait à favoriser l'implication de bénévoles dans sa structure d'accueil par l'organisation de parrainages et la proposition d'activités bénévoles à destination des résidents. Nous pensons en effet qu'en favorisant leur accès aux espaces de rencontre et activités de loisirs, nous luttons contre leur isolement, contribuons à leur bien-être et à l'élargissement de leur réseau social et renforçons leur position dans le « vivre ensemble ».

Vu la profonde transformation de notre structure d'accueil et du public accueilli¹⁵, nous avons privilégié l'organisation d'activités pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Nous avons mis en place une équipe de foot au sein du CIRÉ avec un coach bénévole, en partenariat avec le SAAE L'Olivier et grâce à l'expertise de Minor Ndako.

Afin de sensibiliser les acteurs francophones autour des questions de participation sociale des publics jeunes issus de la migration et à l'inclusion des migrants dans les projets des associations, nous avons provoqué la rencontre de différents acteurs: les acteurs bruxellois travaillant avec les MENA pour identifier les difficultés et échanger les bonnes pratiques, ainsi que les secteurs jeunesse francophone et néerlandophone autour de la diversité dans leur public et les stratégies qui peuvent la stimuler.

Nous avons aussi veillé à connecter les projets favorisant la participation sociale des migrants (« Tous sur le terrain » porté par l'Union Royale Belge des Sociétés de Football - Association, « The Vertical Club » - « Rising You(th) » portés par Nature vzw, SINGA, Club de Cricket de Minor Ndako, Les Gazelles de Bruxelles...) avec les organisations qui sont en contact avec les migrants (bureaux d'accueil pour primo-arrivants, centres régionaux d'intégration et autres associations).

Nous avons également partagé notre expertise du parrainage et sensibilisé divers acteurs à la nécessité de s'attaquer structurellement aux freins qui limitent cette participation sociale. Dans le but de stimuler la participation sociale des demandeurs d'asile et de soutenir le développement d'accompagnements citoyens qui facilitent l'accès des migrants au volontariat, nous avons intégré et participé activement au comité de pilotage de la recherche action portée par la plateforme francophone du volontariat « VolonTERRE d'asile ».

Enfin, pour soutenir le travail d'accompagnement citoyen, nous avons animé une plateforme d'échange autour du parrainage. Celle-ci a rassemblé une vingtaine d'acteurs bruxellois et wallons et s'est réunie sept fois en 2017. L'objectif était de partager des bonnes pratiques, soutenir le développement de projets par le recours aux ressources existantes, créer un réseau d'acteurs intéressés par ces thématiques et rencontrer des experts-témoins¹⁶ de leurs expériences. Dans ce cadre, nous avons rédigé un guide de bonnes pratiques qui sera diffusé en 2018.

ENCOURAGER LA RENCONTRE DES MIGRANTS ET DES CITOYENS BELGES POUR FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

L'automne 2015 et l'arrivée importante de réfugiés ont encouragé de nombreux citoyens à s'engager. Les actions et mobilisations citoyennes permettent de pérenniser et de compléter les actions des acteurs professionnels traditionnels. Cet engouement citoyen a perduré dans le temps et s'est poursuivi en 2017. De nombreux citoyens engagés cherchent à s'impliquer avec les publics réfugiés et migrants.

Afin de favoriser la connaissance des initiatives citoyennes et de stimuler l'engagement citoyen, nous avons réalisé une cartographie¹⁷ regroupant pas moins de 90 initiatives citoyennes organisées autour de l'accueil et de l'intégration des migrants pour la Belgique francophone. Dans cette démarche, nous avons collaboré avec de nombreux partenaires bruxellois ainsi que les centres régionaux d'intégration wallons.

¹⁵ Voir la partie du présent rapport consacrée au service « Accueil des demandeurs d'asile ».

¹⁶ IRFAM, SSM La Gerbe, La Croix-Rouge, les Amis d'Accompagner, le CBAL, la plate-forme Mineurs en Exil et Orbit vzw.

¹⁷ Disponible sur le site du CIRÉ : <https://www.cire.be/sensibilisation/outils-pedagogiques/cartographie-des-initiatives-et-projets-citoyens-en-belgique>

La thématique « Intégration » en activités

ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS

- ★ Co-organisation d'un work in progress « Familles en errance : ce n'est pas de mon ressort » avec les acteurs sociaux du secteur, les administrations et les responsables politiques concernés, 18 mai 2017.
- ★ Participation active à la Plateforme de lutte contre le racisme (groupe de pilotage), 1er semestre.
- ★ Coordination et participation aux réunions de la plateforme associative sur les familles en errance dites roms, à Bruxelles, 4 réunions sur l'année.

INTERVENTIONS

- ★ Intervention sur le contexte institutionnel des parcours d'intégration francophone et néerlandophone pour primo-arrivants à Bruxelles et sur la réglementation relative à l'emploi et la formation pour ce groupe-cible, dans le cadre d'une concertation zonale d'Anderlecht, 16 mars 2017.
- ★ Intervention sur l'intégration et les services du CIRÉ pour les membres de l'équipe et les bénévoles-accueillants de l'association « Les Amis d'accompagner », 5 mai 2017.
- ★ Intervention sur les familles en errance dites roms lors du séminaire « Les familles roms sans-abris » organisé par le Centre de Médiation des gens du voyage et des Roms de Wallonie, 14 juin 2017.

PUBLICATIONS

- ★ *Des politiques d'intégration détournées de leur objectif*, juin 2017.
- ★ « *Réfugié cherche logement* » : un parcours du combattant, septembre 2017.
- ★ *Familles en errance : ce n'est pas de mon ressort !*, novembre 2017.

Ateliers citoyens pour les primo-arrivants : un outil pour prendre pied en Belgique

Depuis 2016, le CIRÉ propose des ateliers citoyens, avec l'appui du Fonds asile, migration et intégration (AMIF) et de la Cohésion sociale régionale (COCOF), pour permettre aux primo-arrivants de mieux comprendre la société belge.

Des clés de compréhension de la vie en Belgique

Les ateliers citoyens comprennent des modules sur l'histoire, la géographie et les institutions de la Belgique, ainsi que sur l'histoire des migrations, et donnent des clés pour comprendre l'enseignement, les soins de santé, la sécurité sociale, le logement, le marché de l'emploi, les équivalences de diplômes et les formations. Ils proposent aussi une réflexion sur l'identité, les stéréotypes et les préjugés, et une approche de la communication interculturelle. Enfin, ils offrent aux participants des outils pour élaborer un projet personnel, professionnel ou citoyen, volet sur lequel nous avons mis davantage l'accent en 2017.

Certains modules, réalisés en collaboration avec l'asbl Ulysse à destination d'un public plus fragilisé, permettent d'approfondir le travail sur les profils personnels des participants à partir d'ateliers créatifs et artistiques, et de renforcer leur estime de soi pour mieux « se penser pour demain ».

Une méthode interactive et des expériences qui s'échangent

Basées sur une pédagogie active et participative, ces formations se donnent dans un cadre convivial d'échanges d'expériences et de débats, dynamique qui permet à la citoyenneté de se construire ou de se réinventer. Le but n'est pas d'enseigner des savoirs, mais d'amener les bénéficiaires à se poser des questions et à valoriser leurs ressources et moyens d'action. À côté de la délivrance d'informations sur le fonctionnement de la Belgique, notre motivation principale est la (re)mise en mouvement ou en projet des primo-arrivants.

Les intervenants sont soit internes au CIRÉ ou à ses organisations membres lorsque les compétences sont disponibles, soit externes pour des matières telles que la santé ou l'histoire de la Belgique.

LE TÉMOIGNAGE

« Je pense que c'est utile dès l'arrivée sur le territoire belge. C'est vraiment intéressant, riche en informations importantes, utiles pour les étrangers. Cette formation a permis de m'ouvrir l'esprit, je remercie beaucoup les ateliers citoyens du CIRÉ d'avoir eu cette expérience. J'aurais bien voulu faire cette formation volontairement, avant que la commune ne m'oblige à le faire. C'est vraiment un regret d'avoir raté une formation pareille dès mon arrivée en Belgique ».

Râjaa, participante à un atelier citoyen en 2017.

Des ateliers en évolution

Nous avons expérimenté, avec l'asbl Arts et Public, un atelier au contenu philosophique, « Lumière des Lumières », qui vise à voir autrement le monde dans lequel nous vivons et à penser l'avenir par une ouverture sur le dialogue des cultures. Nous avons aussi visité le musée BELVue qui propose, en plus d'une galerie historique et politique, une approche des valeurs principales de la Belgique.

Nous avons également proposé aux participants un suivi « à la demande » par le service « Travail, équivalences et formations » du CIRÉ.

Par ailleurs, une demi-journée a été consacrée à la présentation des projets de l'asbl Vie féminine, des activités sportives et culturelles de l'asbl Temps Libres, et de projets de citoyenneté avec les associations participatives Service civil international (SCI) et Singa. Cette demi-journée ouvre les bénéficiaires à d'autres expériences, dont la participation à un projet comme bénévole. L'engagement solidaire ou la participation citoyenne permettent, selon nous, de forger la citoyenneté¹⁸.

¹⁸ A titre d'exemple, suite à un module, une personne retraitée, en Belgique depuis 3 ans, s'est impliquée dans une maison de quartier défavorisé afin d'y donner des cours de rattrapage aux jeunes. D'autres personnes se sont investies dans l'accompagnement de personnes handicapées lors de séjours de vacances.

Un dialogue régulier avec les acteurs du secteur

Durant les trois journées de supervision de la formation donnée par le CBAI (suivie en 2016) et lors de réunions spécifiques à l'initiative du Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACs), nous avons poursuivi notre dialogue avec les autres opérateurs associatifs d'ateliers citoyens sur les difficultés rencontrées, la méthodologie et les outils utilisés. Des attestations communes de suivi des ateliers et un outil de monitoring des places disponibles ont d'ailleurs été élaborés.

Nous avons également poursuivi le partenariat avec le service de santé mentale Ulysse, ce qui nous a permis d'accueillir un public plus fragile, d'élargir le réseau et d'améliorer nos outils.

Une diversité au sein des groupes avec laquelle il faut composer

Une réalité à laquelle nous avons dû faire face concerne l'hétérogénéité du public bénéficiaire de nos ateliers. Si cette diversité est riche en termes de dynamique au sein des groupes, elle implique aussi des différences en termes de compétences et de connaissances de base (notamment de formation scolaire) ou de profils socio-économiques dont il faut tenir compte dans les ateliers.

Mais les participants ont un point commun : la migration et l'exil. Ces personnes vivent toutes (ou presque) les mêmes incertitudes quant à l'avenir et doivent parfois surmonter les mêmes obstacles : difficile équivalence de diplôme, qualifications insuffisantes, racisme et préjugés... Nous utilisons ce point de départ pour que les participants puissent échanger d'égal à égal, ce qui garantit une cohésion de groupe et la multiplication de relations interpersonnelles.

69

C'est le nombre de personnes inscrites aux ateliers citoyens en 2017.

Une adaptation aux besoins et à la demande

Dans la mesure du possible, nous avons adapté nos outils et interventions en fonction de nos groupes et de leurs besoins : nous avons en effet fait face à une forte demande de participation de la part d'un public qui souhaite obtenir la nationalité belge et qui, pour ce faire, doit prouver son intégration. Face à la pression des demandes d'inscription, nous nous sommes efforcés de privilégier les modules de type long pour les personnes plus fragilisées.

La coexistence des parcours d'accueil pour primo-arrivants et des ateliers citoyens de l'associatif a encore constitué un enjeu cette année. Nous avons tenté d'articuler au mieux notre activité dans ce secteur en évolution (saturation de l'offre par rapport à la demande, prise en compte de l'attestation de suivi des ateliers pour l'accès à la nationalité, public avec un titre de séjour de moins de 3 ans dans les parcours d'accueil) par le biais de rencontres avec les bureaux d'accueil pour les primo-arrivants (BAPA), les autres opérateurs d'ateliers citoyens, l'administration de la Commission communautaire française (COCOF) et le Cabinet de la Cohésion sociale.

Perspectives pour 2018

En 2018, nous proposerons aux participants des pistes d'actions qui leur permettront de s'impliquer autrement en tant que citoyens. Nous ajouterons au programme des modules une approche plus responsable de la consommation.

Par ailleurs, à la demande des autorités bruxelloises, nous avons proposé d'ouvrir deux ateliers de 50h (financés par la Cohésion sociale) pour un public migrant (non primo-arrivant), afin de contribuer à l'absorption de la forte demande de participation des personnes cherchant à acquérir la nationalité belge.



Les ateliers citoyens en activités

- ★ Animation de 4 modules « courts » de 60h en français pour 11 à 12 adultes issus de pays tiers hors UE, à raison de 3 jours par semaine.
- ★ Animation de 2 modules « longs » de 85h en français pour 11 à 12 adultes issus de pays tiers hors UE, à raison de 3 jours par semaine, en collaboration avec Ulysse.

Emploi et formation : entre accompagnement spécifique et sensibilisation

Le service Travail, Équivalences et Formations (TEF) du CIRÉ se donne pour objectif de contribuer à l'intégration des personnes migrantes sur le marché de l'emploi belge, en les accompagnant dans la valorisation de leurs acquis ainsi que dans leur accès au permis de travail.

L'accompagnement proposé peut prendre la forme de séances collectives ou d'entretiens individuels, toujours dans le respect des droits et du projet professionnel des personnes. Fort d'une longue expérience, le service TEF s'efforce par ailleurs de partager son expertise auprès des autres professionnels du secteur¹⁹, de manière à les outiller au mieux et à toucher un maximum de personnes. Enfin, il veille à faire part de ses constats et recommandations au monde politique et institutionnel, en vue de faire évoluer le cadre réglementaire et pratique de l'intégration des étrangers sur le marché du travail belge.

Un souci d'intégration professionnelle sur fond de discours anti-migrants

L'année 2017 a été marquée par le souci de diverses autorités politiques de voir les réfugiés et les personnes étrangères disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois trouver leur place sur le marché du travail belge. Tandis que des discours stigmatisants à l'égard des étrangers fusaient au niveau fédéral, compétent en matière de séjour, de réels efforts pour favoriser la mise à l'emploi des personnes migrantes ont été observés au niveau régional, compétent en matière d'intégration : volonté politique affichée d'investir davantage dans la reconnaissance des études suivies à l'étranger, déploiement progressif du parcours d'intégration et de divers ateliers citoyens à Bruxelles, réflexion en réseau sur la diversité culturelle au sein des entreprises, multiplication des initiatives facilitant la mise à l'emploi...

L'implémentation d'une réforme à double sens

La réforme du décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur²⁰, intervenue en 2016, a été mise en pratique cette année.

Parmi les évolutions positives figure l'instauration de la gratuité de la procédure d'équivalence de diplômes de

l'enseignement supérieur pour les bénéficiaires d'une protection internationale. Cela explique probablement que 90 personnes réfugiées auraient obtenu une décision positive d'équivalence en 2017, alors qu'elles étaient seulement 9 en 2016²¹. Un chiffre qui reste cependant très faible au regard du nombre de réfugiés reconnus, sachant qu'une part non négligeable d'entre eux dispose d'un diplôme secondaire ou supérieur. Cette gratuité mériterait toutefois d'être élargie à d'autres publics en situation de précarité (chercheurs d'emploi, bénéficiaires de l'aide sociale). Quant à l'officialisation d'un nouveau niveau d'études, à savoir le brevet de l'enseignement supérieur (BES, correspondant au « CESS + 2 »), elle a permis à diverses personnes²² de faire reconnaître un parcours d'études supérieures jusqu'alors impossible à valoriser.

La principale évolution que nous regrettons dans cette réforme est la possibilité, pour les universités et hautes écoles, de demander aux étudiants étrangers non-européens un droit d'inscription spécifique, pouvant aller jusqu'à quinze fois le montant demandé aux étudiants belges et européens. Ce droit spécifique a non seulement surpris, mais aussi mis la corde au cou de plusieurs étudiants rencontrés par le service TEF durant l'année 2017²³.

600

Sur l'ensemble des personnes rencontrées par le service TEF en 2017, plus de 600 auraient entamé des démarches en vue d'obtenir une équivalence de diplôme.

19 Conseillers d'Actiris, CPAS, ISP, monde associatif...

20 Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, M.B., 18 décembre 2013.

21 D'après les chiffres publiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=2838>

22 25 d'après les chiffres publiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=2838>

23 Voir CIRÉ, Quel accès à l'enseignement supérieur en Belgique pour les étudiants étrangers ?, décembre 2017 : <https://www.cire.be/publications/analyses/quel-acces-a-l-enseignement-superieur-en-belgique-pour-les-etudiants-etran-gers>

Le défi de la reconnaissance professionnelle

2017 a aussi été l'année de l'entrée en vigueur d'un décret sur la reconnaissance des fonctions enseignantes pour les ressortissants de l'Union européenne²⁴. Nous osons espérer que cette évolution facilitera l'accès à l'exercice de ces métiers, d'autant plus que plusieurs d'entre eux sont considérés comme en pénurie.

De manière générale, nous constatons toujours que de nombreuses personnes qui ont une expérience concluante dans un métier n'arrivent pas à obtenir le droit de l'exercer dans la pratique. Il s'agit aussi bien de professions protégées et hautement qualifiées (ex. médecin), que de qualifications relevant de l'enseignement secondaire ou d'une formation professionnelle (ex. coiffeur ou aide-soignant). Les personnes concernées le vivent comme un déclassement. De surcroît, cela représente aussi un gaspillage de capital humain pour la société belge et une incohérence de taille de la part d'un gouvernement qui affiche un intérêt pour l'immigration économiquement rentable.

Des pratiques administratives problématiques

En 2017, le CIRÉ a remis en lumière des pratiques problématiques et parfois discriminatoires, de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'équivalences de diplômes de l'enseignement secondaire. Il s'agit de la rétrogradation systématique et non justifiée des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) de la République démocratique du Congo (RDC)²⁵, ou encore l'exigence que l'original du diplôme (et non une copie) soit joint au dossier pour une série de pays²⁶, dans les deux cas pour des raisons floues.

Le CIRÉ a également constaté et dénoncé le refus de certaines communes bruxelloises de délivrer les documents nécessaires aux étrangers en procédure d'équivalence de diplôme, alors qu'elles en ont l'obligation légale²⁷.

24 Décret du 19 octobre 2017 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice des fonctions enseignantes, M.B., 10 novembre 2017.

25 Les personnes reçoivent le plus souvent une décision d'équivalence de réussite d'une 4^{ème} (ou 5^{ème}) secondaire. Si l'ex-Ministre Joëlle Milquet a, avant sa démission, donné l'ordre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de ne plus rétrograder les élèves titulaires d'un CESS délivré par les autorités de la RDC à partir de la fin de l'année scolaire 2014 / 2015, le problème demeure pour toutes les personnes qui ont été diplômées avant cette date et qui continuent, elles, à subir cette discrimination. Voir CIRÉ, Reconnaissance des diplômes secondaires de la République démocratique du Congo en Belgique, octobre 2017 : <https://www.cire.be/publications/analyses/reconnaissance-des-diplomes-secondaires-de-la-republique-democratique-du-congo-en-belgique>

26 RDC, Guinée, Sénégal, Rwanda, Cameroun, Maroc, Chine, Roumanie, Pologne, Bulgarie... La liste de ces pays est précisée chaque année via une circulaire. Voir circulaire 6281 du 14 juillet 2017.

27 Décret du 5 mai 2006 portant sur la suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents, M.B., 21 juin 2006, art. 1§2.

Une démarche de mobilité et de proximité

Cette année, le service TEF a redoublé d'efforts pour aller à la rencontre de son public. D'une part, il a participé à une série d'actions de proximité organisées par des partenaires institutionnels ou associatifs, et destinées aux chercheurs d'emploi bruxellois. D'autre part, il s'est véritablement implanté dans les parcours d'accueil des primo-arrivants organisés par les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) ainsi que dans les divers ateliers citoyens mis en place à Bruxelles, son intervention faisant désormais partie intégrante du programme.

Perspectives pour 2018

Tout en poursuivant son travail d'accompagnement, notamment grâce à un partenariat renouvelé pour 5 ans avec Actiris sur les équivalences de diplômes, le service TEF entend consacrer des efforts importants à la sensibilisation des professionnels du secteur.

D'abord, il entend consacrer davantage d'énergie au partage de son expertise avec les travailleurs sociaux, convaincu qu'il s'agit de la voie la plus efficace pour toucher le plus grand nombre et pour permettre à un maximum de personnes de valoriser utilement leurs acquis.

Tout au long de 2018, le service TEF s'adressera en particulier aux CPAS bruxellois, afin de mieux les outiller dans l'accompagnement des personnes migrantes souhaitant faire reconnaître leurs acquis étrangers, mais aussi de promouvoir certaines pratiques bénéfiques à leur insertion sur le marché de l'emploi.

Enfin, afin de rendre visibles ses constats de terrain, le service TEF organisera une série de midi-conférences sur « les possibilités de participation économique à la société belge pour les personnes migrantes », dont la première s'est tenue en décembre 2017. Un état des lieux des divers obstacles rencontrés par les étrangers tout au long de leur parcours d'insertion sur le marché du travail belge y sera dressé. Autant de constats qui pourront être saisis comme des pistes d'amélioration de l'intégration des personnes migrantes.

LE FAIT MARQUANT

Fin 2017, le partenariat du CIRÉ avec ACTIRIS et BON Intégratie & Inburgering sur les équivalences de diplômes se voyait reconduit pour une durée de 5 ans. Avec pour objectif d'augmenter le nombre total de personnes accompagnées, mais aussi de renforcer les compétences des professionnels du secteur en la matière.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

- ★ 1200 personnes rencontrées et informées sur les équivalences de diplômes et leurs alternatives.
- ★ 40 séances d'information sur les équivalences de diplômes et leurs alternatives, soit 600 personnes touchées par ces séances.
- ★ 9 permanences mobiles sur les équivalences de diplômes dans le Bus de l'emploi de la Ville de Bruxelles ou dans le Form Truck de Bruxelles Formation.
- ★ 895 personnes rencontrées individuellement, en permanence ou sur rendez-vous, dont 626 chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris.

La majorité (517) des personnes rencontrées individuellement en 2017 sont des femmes, soit près de 60%. Près d'une sur quatre (202) est issue d'un pays membre de l'Union européenne. Et une sur huit (109) a acquis la nationalité belge. 146 sont bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire). Ce sont les personnes disposant d'un titre de séjour sur base du regroupement familial (265) qui sont les plus représentées, atteignant près d'un tiers du public touché.

En ce qui concerne le niveau d'études des personnes rencontrées, les trois quarts (660) ont terminé leurs études secondaires et plus de la moitié (469) ont un diplôme de l'enseignement supérieur ; ce qui veut dire que seule une personne sur quatre, dans le public touché, ne dispose pas d'un CESS.

L'intérêt pour la procédure d'équivalence de diplômes est, pour la majorité des personnes rencontrées (591), motivé par la recherche d'un travail salarié. Environ un quart d'entre elles (214) étaient motivées par la poursuite d'études ou d'une formation professionnelle.

Il est intéressant de noter que le nombre d'équivalences de CESS demandées (255) est supérieur au nombre de personnes ayant le CESS comme diplôme le plus élevé (191) ; et qu'à l'inverse, le nombre de personnes disposant d'un master étranger (281) était nettement plus important que le nombre de personnes s'étant décidées à effectivement introduire une demande d'équivalence de ce niveau (217).

A l'issue des informations données et orientations proposées, 612 personnes, soit deux tiers d'entre elles, ont entamé les démarches en vue d'obtenir une équivalence. Fin de l'année 2017, 287 d'entre elles, donc une sur trois, avaient introduit un dossier auprès d'une des autorités compétentes.

Sur l'année 2017 et d'après nos informations, au moins 91 personnes accompagnées ont obtenu une équivalence de diplôme. Près de la moitié (44) de ces équivalences portaient sur un CESS ; un quart d'entre elles (22) reconnaissaient un bachelier et un peu plus d'un autre quart (25), un master.

- ★ 14 séances d'information sur le système d'enseignement belge dans divers ateliers citoyens.
- ★ 14.405 personnes ont consulté le site internet www.mondiplome.be, soit une augmentation de 27,5 % par rapport à l'année précédente. La grande majorité des utilisateurs (84,4%) consultaient le site web pour la première fois ; 15,6% d'entre eux l'ont visité à plusieurs reprises.
- ★ 6 séances d'information sur les questions de séjour et d'emploi (accès aux différents permis de travail, droit de séjour en lien avec le travail, droits du travailleur...), ce qui a permis de toucher un total de 75 personnes.

SENSIBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

- ★ 6 séances d'information dans le cadre de la convention Actiris, soit 97 travailleurs sociaux touchés.
- ★ 6 séances d'information à destination des équipes des centres régionaux d'intégration en région wallonne, soit 86 travailleurs atteints.
- ★ Une journée de formation avec l'asbl Droits Quotidiens sur le séjour et l'emploi des personnes étrangères.

ÉVÉNEMENTS ET INTERVENTIONS

- ★ Une intervention intitulée « Éclairage de terrain en matière d'appui des migrants sur l'accès au travail et à l'enseignement supérieur », dans le cadre d'une journée d'études organisée par l'ARES sur les étudiants et chercheurs étrangers, 12 mai 2017.
- ★ Une midi-conférence organisée par le CIRÉ chez Myria, sur « l'accès aux équivalences de diplômes obtenus à l'étranger », 15 décembre 2017.
- ★ Participation à divers événements destinés aux chercheurs d'emploi, rassemblant divers acteurs de l'enseignement, de l'accompagnement à la mise à l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle : le salon du SIEP, les bourses de l'emploi de Woluwe-Saint-Lambert et de Jette, le forum de l'emploi de l'asbl Union.

PUBLICATIONS

- ★ *Reconnaissance des diplômes secondaires de la République démocratique du Congo en Belgique*, octobre 2017.
- ★ *Quel accès à l'enseignement supérieur en Belgique pour les étudiants étrangers ?*, décembre 2017.



Le séjour très précaire des étrangers en Belgique en 2017

Depuis le début de la législature, le gouvernement fédéral a multiplié les mesures limitant l'exercice des droits des étrangers résidant en Belgique avec ou sans papiers. Cette année encore, il a fait adopter dans l'urgence plusieurs textes très critiqués par différents acteurs de terrain et parfois même par le Conseil d'État, contraignant les associations à recourir régulièrement aux juridictions afin de préserver les droits des personnes étrangères²⁸.

28 Le CIRÉ a introduit, avec d'autres organisations, plusieurs recours en matière de séjour auprès de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'État en 2017 : contre la loi du 24 novembre 2016 insérant une condition générale de séjour dans la loi du 15 décembre 1980, contre les lois du 24 février 2017 et du 15 mars 2017 visant à renforcer la protection de l'ordre public et de la sécurité nationale et permettant à l'Office des étrangers de mettre fin au séjour pour des raisons d'ordre public, ou encore contre l'arrêté royal du 14 février 2017 augmentant la redevance administrative.

Un cran plus loin dans la violation du droit à la vie privée et familiale

Une nouvelle loi de septembre 2017 incrimine désormais les reconnaissances de paternité dites « frauduleuses »²⁹. Sont visées, les situations dans lesquelles l'établissement de la filiation aurait notamment pour conséquence que le père ou la mère en séjour précaire ou irrégulier bénéficie d'un avantage en matière de séjour. La nouvelle loi, qui s'inspire largement de ce qui existait déjà en matière de mariage et de cohabitation légale, impose aux personnes de fournir de nombreux documents, souvent difficiles à obtenir dans les pays d'origine. Elle permet également aux officiers d'état civil de suspendre une procédure de reconnaissance pour avis au Parquet, ou de refuser eux-mêmes d'acter les reconnaissances de paternité lorsqu'ils estiment que l'intention des personnes est exclusivement et manifestement d'obtenir un droit de séjour. La loi ne définit toutefois pas les éléments sur lesquels l'officier d'état civil peut se baser pour refuser une reconnaissance et ne prévoit aucun recours. Le juge pénal peut également prononcer des peines et amendes et annuler les reconnaissances frauduleuses. Cette loi a été adoptée alors que le Conseil d'État avait émis un avis très critique, relevant notamment le peu de prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et la violation du droit de chacun de connaître ses parents. Ce texte entraîne une atteinte disproportionnée au droit à la vie privée et familiale des personnes et aux principes d'égalité et de non-discrimination, alors que des dispositions existent déjà actuellement dans la loi sur le séjour qui permettent le refus ou le retrait de séjour en cas de fraude. Pour ces raisons, le CIRÉ et d'autres associations introduiront en 2018 un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle.



C'est le nombre inconnu de reconnaissances frauduleuses de paternité. Si des situations de fraude peuvent exister, il est régulièrement question d'un « phénomène » qui justifierait aujourd'hui que le gouvernement prenne des mesures législatives pour l'enrayer. Or, d'après une étude du Réseau européen des migrations (2012), il n'existe pas de données spécifiques et fiables concernant les fausses déclarations de parentalité. Le « phénomène » ne se baserait que sur des « observations » de l'OE, des communes, de la police et des parquets*.

* Réseau européen des migrations, Détournement du droit au regroupement familial : mariages de complaisance et fausses déclarations de parentalité, p. 5, 24, 26 : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/docs/emn-studies/family-reunification/be_20120713_family-reunificationstudy_final_fr.pdf

29 Loi du 19 septembre 2017 modifiant le Code civil, le Code judiciaire, la loi du 15 décembre 1980 et le Code consulaire, en vue de lutter contre la reconnaissance frauduleuse, M.B., 4 octobre 2017.

Régularisation humanitaire : toujours moins de demandes introduites

Le gouvernement, tout en multipliant les mesures et les discours visant à stigmatiser et à criminaliser les personnes en séjour précaire et sans papiers, s'est réjoui à plusieurs reprises de la diminution des demandes de régularisation. En 2017, en effet, 2549 demandes 9 bis ont été introduites et 1431 demandes 9 ter (contre 2867 demandes 9 bis et 1487 demandes 9 ter en 2016)³⁰. Le gouvernement attribue cette diminution d'une part à la redevance administrative (qui s'élève aujourd'hui à 315 euros par demande de régularisation et par personne) et d'autre part à sa politique et sa communication fermes en matière d'asile et de séjour. Or, c'est surtout l'interprétation extrêmement stricte et arbitraire de l'article 9 bis par l'administration et les mesures de dissuasion à l'encontre des personnes sans papiers (qui craignent de plus en plus de se signaler aux autorités pour régulariser leur situation) qui sont à l'origine de cette diminution. Le nombre de personnes en séjour irrégulier ou précaire, lui, ne diminue pas.

Régularisation médicale : l'Office des étrangers (OE) campe sur sa position

Les 21 février et 14 mars 2017³¹, suite à la publication fin 2016 du rapport du médiateur fédéral sur le fonctionnement problématique de la cellule 9 ter de l'OE, le médiateur et de nombreux acteurs de terrain, dont le CIRÉ, étaient entendus par la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants sur la procédure de régularisation pour raisons médicales et sur le fonctionnement de la cellule 9 ter³². Malgré les constats largement partagés par les autres acteurs, l'OE et certains de ses médecins également invités à réagir au rapport du médiateur ont continué à défendre le fonctionnement de la cellule 9 ter. Aucune des recommandations formulées à l'administration (un plan de formation et une réelle autonomie des médecins-conseillers, le respect de la déontologie médicale, des standards d'appréciation communs pour évaluer la « gravité de la maladie » et le « traitement nécessaire », la considération de la situation individuelle des demandeurs...) n'a été prise en compte.

Les communes, acteurs-clés du respect des droits des étrangers

En 2017, le CIRÉ, en tant que membre de la plate-forme « Justice migratoire » du CNCD, s'est impliqué dans la campagne « Communes hospitalières ». Cette campagne vise à sensibiliser les citoyens aux problèmes rencontrés par les étrangers dans leur commune et à les encourager à interpellier leurs conseils communaux afin qu'un meilleur accueil soit réservé à ce public et que les droits des personnes soient garantis. Le CIRÉ a contribué à alimenter le travail des différents groupes citoyens et à les informer sur les compétences communales et les droits des étrangers.

LE TÉMOIGNAGE

Kadiatou est d'origine malienne. Arrivée en Belgique il y a près de 10 ans avec l'une de ses filles, elle a obtenu le statut de réfugié. Il y a deux ans, dans le cadre d'une formation donnée par le CIRÉ sur le regroupement familial, elle réalise qu'elle pourrait se trouver dans les conditions pour faire venir son autre fille, restée au Mali. La jeune fille, presque majeure et déjà mère de 3 enfants, a connu de nombreuses violences de la part d'un homme qui la maintenait sous son emprise. Kadiatou est extrêmement inquiète pour sa fille. Mais elle s'est heurtée aux nombreuses difficultés du regroupement familial : rassembler tous les documents nécessaires (passeports, actes de naissance, autorisations parentales des pères des enfants...), trouver l'argent pour payer les passeports, les visas, les billets d'avion pour 4 personnes alors qu'elle vit aujourd'hui de la mutuelle, trouver la force aussi de faire ces démarches. Cela fait deux ans maintenant qu'elle a entamé les démarches. Sa fille a introduit son dossier fin 2017 et la famille attend de pouvoir se retrouver. L'OE dispose, depuis une réforme de 2016, de 15 mois pour prendre une décision.



30 Office des étrangers, rapports statistiques 2016 et 2017 : https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/Sejour_Exceptionnel.aspx

31 Commission de l'intérieur de la Chambre des représentants, 21 février 2017, DOC 54 2408/001: <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/2408/54K2408001.pdf>

32 Le CIRÉ, Médecins du Monde, le comité consultatif de bioéthique, l'Ordre des médecins, Myria, Agentschap Integratie en Inburgering et l'avocate Isabelle de Viron.

Perspectives 2018

En 2018, année des élections communales, le CIRÉ publiera et diffusera son mémorandum communal et participera à différents moments d'échange sur les politiques locales en matière d'accueil et de droits des étrangers. Le CIRÉ poursuivra également son travail de vigilance, d'analyse et d'information sur les procédures de séjour des étrangers. Il continuera également à signaler auprès des autorités les dysfonctionnements constatés dans ces procédures. L'année 2018 risque fort de s'inscrire dans la même ligne que cette année, au regard des textes déjà sur la table en matière de visites domiciliaires, de regroupement familial ou d'aide médicale urgente.



La thématique « séjour » en activités

INTERVENTIONS

- ★ Séance d'information sur les procédures de séjour et les droits des étrangers, VIA asbl, 5, 26 et 31 janvier, et 7 mars 2017.
- ★ Intervention sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial, GERME ULB, 20 janvier 2017.
- ★ Séance d'information sur les procédures de séjour et d'asile et les droits des étrangers, CPAS de Huy, 30 janvier 2017.
- ★ Intervention sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial, Garance, 31 janvier 2017.
- ★ Intervention sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial, Commission de l'Intérieur du Parlement fédéral, 21 février 2017.
- ★ Intervention sur les compétences communales en matière de droits des étrangers, CNCD-11.11.11, 20 mars 2017.
- ★ Séance d'information sur le regroupement familial, Les amis d'accompagner, 5 mai 2017.
- ★ Intervention sur les politiques migratoires et les compétences communales en matière de droits des étrangers, cellule solidarité internationale d'Etterbeek, 1er juin 2017.
- ★ Intervention sur les compétences communales en matière de droits des étrangers, Assises pour la justice migratoire de Bruxelles, 17 juin 2017.
- ★ Intervention sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial et de la procédure d'asile, CRILUX, 26 septembre 2017.
- ★ Intervention sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial et de la procédure d'asile, Province de Namur, 28 septembre 2017.
- ★ Intervention sur les compétences communales en matière de droits des étrangers, CNCD-11.11.11, 3 octobre 2017.
- ★ Formation sur les procédures de séjour et d'asile en Belgique dans le cadre du certificat interuniversitaire en Migrations, diversité ethnique et relations interculturelles, ULB-ULg, 7 novembre 2017.
- ★ Intervention sur la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales dans le cadre du regroupement familial, SOS Migrants, 22 décembre 2017.

PUBLICATIONS

- ★ *La protection des femmes migrantes victimes de violences de genre en Belgique : l'impact de la Convention d'Istanbul*, avril 2017.
- ★ *Femmes et migration*, octobre 2017.
- ★ *Quand on est étranger en Belgique. Un droit au séjour toujours plus précaire et incertain*, novembre 2017.

L'accès au logement : un étai qui se resserre ?

Le service « Logement » du CIRÉ développe des projets innovants, collectifs et solidaires afin de permettre l'accès des personnes d'origine étrangère à la propriété d'un logement décent. Nous appuyons aussi leur accès à la location via l'octroi de prêts pour les garanties locatives. 2017 a été une année charnière : tout en continuant les projets en cours, nous avons pu évaluer certains et envisager de nouvelles perspectives face à un marché immobilier insaisissable...

Les projets de soutien à l'acquisition

Les Groupes d'épargne collective et solidaire (GECS)

L'accès à l'acquisition aura été marqué dès janvier 2017 par les réformes fiscales. En effet, en Région bruxelloise, nos candidats acquéreurs ont vu augmenter leur capacité d'emprunt de 10.000€ à 15.000€ grâce au nouvel abattement sur les droits d'enregistrement. Cependant, les prix de l'immobilier n'ont pas cessé d'augmenter, tout comme la demande. Pour ceux qui veulent s'installer en Wallonie, en revanche, acheter sans apport propre est devenu quasiment impossible vu les conditions restrictives de la Société Wallonne de Crédit Social et du Fonds du Logement wallon. Il faut noter cependant que, pour les personnes déjà engagées dans un GECS, le Fonds wallon est resté flexible et a trouvé des solutions, au cas par cas, pour permettre aux familles d'acquérir leur bien.

21.875€

C'est le montant qu'un ménage, en Région bruxelloise, peut arriver à épargner avec le nouvel abattement sur les droits d'enregistrement depuis le 1er janvier 2017. Les années précédentes, le montant maximum d'abattement était de 9.000 €.

Le nombre de groupes d'épargne a diminué cette année : 5 étaient encore en cours en 2017, 3 à Bruxelles et 2 en Wallonie. Certains partenaires n'ont pas reconduit leur groupe une fois terminé, la plupart faute de moyens, mais également à cause des difficultés que rencontrent aujourd'hui les ménages à plus faibles revenus qui souhaitent acquérir.

Un nouveau modèle

Nous essayons de trouver des solutions et nous testerons en 2018 une adaptation du modèle GECS : une nouvelle formule, qui imbrique le projet d'épargne probatoire PEPS (voir infra) et les groupes d'épargne, permettra de mieux préparer notre public à l'achat, d'adapter la durée du projet à leur situation et d'offrir un accompagnement plus efficace. Nous continuons cependant l'accompagnement méthodologique des groupes existants et de ceux qui pourraient être lancés par nos partenaires.

Dans le cadre de la Coordination des GECS, nous avons continué à échanger pratiques, expériences et séances informatives avec les porteurs et les partenaires des groupes existants. Nous avons également contribué à enrichir et à utiliser l'outil de partage en ligne de documents pédagogiques.

LE TÉMOIGNAGE

« La question vraiment prioritaire est de se dire : comment je peux arriver à acquérir un bien si je ne me mets pas dans une dynamique d'épargne... c'est quelque chose qui arrive à forger un comportement, à changer des habitudes, à faire respecter des délais... Il s'agit de s'entraîner comme dans une salle de sport... mais en fait pour l'épargne... »

Une participante du GECS d'Etterbeek « la Gecsett »

« Une brique dans le cœur »

L'automne 2017 aura en partie été consacré à la préparation de la campagne de communication « Une brique dans le cœur ». Son objectif : dans une démarche solidaire, mettre en relation des personnes qui souhaitent vendre leur bien avec des ménages à revenus modestes qui cherchent à se loger durablement. Le lancement de la campagne est prévu pour le printemps 2018. Une vidéo réalisée par le GECS d'Etterbeek servira également à l'appuyer.

Le projet d'épargne probatoire (PEPS)

Ce projet d'épargne individuelle « sur mesure » permet aux familles de vérifier elles-mêmes leur capacité à rembourser un prêt hypothécaire (et les frais liés à la propriété) et de constituer ou d'augmenter l'apport propre nécessaire à leur projet d'achat. Cependant, contrairement à nos attentes, nous avons eu un nombre réduit de participants à ce projet, mené en collaboration avec CREDAL. En revanche, plusieurs de ces participants ont réussi à conclure un achat en 2017.

Projet pilote d'achat collectif « Rue du Jardinier »

Cette année a été marquée par les travaux de rénovation dans le bâtiment acquis collectivement, en 2016, par quatre ménages. Après une première partie de chantier plutôt difficile (rénovation intérieure de deux appartements), le CIRÉ a décidé d'engager un assistant maître d'ouvrage pour apporter un soutien technique à la copropriété. En parallèle, nous avons accompagné les nouveaux acquéreurs dans la mise en place de leur copropriété.

La participation du CIRÉ aux Community land trust (CLT)

Le CIRÉ a soutenu le CLT dans sa revendication pour maintenir la propriété des terrains, principe fondamental du CLT³³. Nous avons également participé au cycle de formations adressé aux candidats acquéreurs dans le but de les informer sur les matières liées au logement et à l'acquisition, et de les maintenir actifs au sein du CLT. Nous faisons toujours partie du conseil d'administration de la Fondation d'utilité publique et participons à la plate-forme des partenaires.

Nous avons attendu jusqu'au mois de novembre l'octroi du permis d'urbanisme pour l'immeuble de 32 logements du projet « Arc-en-ciel » à Molenbeek. Pour rappel, le CIRÉ assure l'accompagnement des ménages en partenariat avec la Maison de quartier Bonnevie. Nous coordonnons également le suivi de l'épargne collective et, en accord avec le CLT, la mise en place de la future copropriété. Nous avons activement participé à la sélection de huit nouveaux ménages afin que le groupe soit au complet pour démarrer l'année 2018.

Le marché public concernant le projet d'architecture et de construction « Lumière du Nord » a enfin été publié et les offres rentrées en fin d'année. L'épargne collective se poursuit auprès de CREDAL, mais le retard occasionne des découragements...



33 Pour rappel, le modèle des « Community Land Trust », qui existe aux États-Unis depuis les années 1970, consiste en un système de séparation de la propriété de la terre et du bâtiment et à la création d'un « trust », détenteur du sol, qui applique strictement des mesures anti spéculatives. Le CLT bruxellois est composé d'une asbl qui gère les projets et la vie du CLTB et d'une Fondation, propriétaire du sol et/ou des bâtiments acquis. En 2017, il a été question de transférer la propriété de terrains au Fonds du Logement.

L'octroi de prêts pour les garanties locatives

Cette année, 13 ménages ont pu louer un logement grâce à un prêt pour la constitution de la garantie locative, la plupart octroyés via notre partenaire et membre, Convivial. Cette baisse du nombre de garanties est due non seulement à l'intervention des CPAS, mais également à une diminution de la demande de la part des membres du CIRÉ, suite à la lenteur administrative de la banque qui a modifié la procédure d'octroi. Une amélioration est déjà en cours pour 2018. Parallèlement, mi-2017, nous avons obtenu de la Fondation Roi Baudouin une subvention de 12.000€ pour octroyer des prêts. Jusqu'à la fin de l'année, quatre locataires ont reçu cette aide.

Porter nos revendications en matière de droit au logement

Depuis plusieurs années, le CIRÉ est membre du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), et de son conseil d'administration. Cette plate-forme continue sa lutte pour un logement décent et abordable pour les familles à faibles revenus.

En 2018, nous nous attacherons à...

- ★ Poursuivre l'accompagnement des GECS via la Coordination.
- ★ Mettre en place la nouvelle formule de GECS, dont la coordination et l'accompagnement seront assurés en interne par le CIRÉ.
- ★ Rendre incontournable le projet PEPS afin de mieux préparer les familles à l'acquisition.
- ★ Mener la campagne « Une brique dans le cœur » afin d'attirer des vendeurs solidaires pour nos candidats acquéreurs.
- ★ Évaluer le projet pilote d'achat collectif « Rue du Jardinier » et, sur base de l'expérience, travailler sur une possible reconduction du modèle.
- ★ Poursuivre le travail et la formation en matière de copropriété afin de pouvoir collaborer à sa mise en place dans les nouveaux projets.
- ★ Poursuivre notre engagement auprès du CLT, tant au sein des deux groupes-projets que nous suivons, qu'au niveau institutionnel.
- ★ Poursuivre, notamment via notre participation au RBDH, le combat politique en faveur du droit au logement.
- ★ Adapter l'intervention du fonds de garanties locatives du CIRÉ, en tenant compte des possibilités offertes par le nouveau fonds BRUGAL mis en place par la Région bruxelloise.

LE FAIT MARQUANT

Les prix de l'immobilier devenant un obstacle majeur à la propriété de notre public, nous avons mené une réflexion sur le fonctionnement des GECS et nous mettons en place un nouveau modèle en 2018. Le but est de permettre aux ménages de se préparer, de se tester eux-mêmes et de faire le projet à leur rythme, selon leur situation particulière et leur possibilité d'épargne et de remboursement. Trois phases sont prévues : Phase préparatoire (ancien PEPS), phase « action » (le moment de l'achat) et phase post achat (attestations de conformité, travaux, primes à la rénovation...).

Le service « Logement » en activités

ACTIONS

- ★ Accompagnement de 5 groupes d'épargne et suivi de quelques familles dans ces groupes.
- ★ Animation de la coordination des groupes d'épargne et mise en place de formations.
- ★ Continuation du projet PEPS (épargne probatoire), dont 5 participants ont réussi à conclure un achat en 2017.
- ★ Réalisation de 30 entretiens dans le cadre du PEPS et suivi de l'épargne des participants.
- ★ Réalisation de 15 entretiens d'aide à la constitution d'un bilan du Fonds du Logement bruxellois.
- ★ Participation aux activités du Community land trust Bruxelles et au CA de la Fondation d'utilité publique.
- ★ Accompagnement du groupe-projet CLTB « Arc-en-ciel » et suivi individuel des 32 familles en partenariat avec le CLTB et la Maison de quartier Bonnevie.
- ★ Accompagnement du groupe-projet CLTB « Lumière du Nord » en partenariat avec le CLTB. Suivi individuel des familles (9 actuellement, 15 à terme).
- ★ Participation active à une nouvelle sélection de familles pour compléter les groupes CLT existants.
- ★ Octroi de 2 formations adressées aux candidats acheteurs CLT, sur les thèmes de la propriété en dehors du CLT et sur la gestion du budget et de l'épargne.
- ★ Suivi de la rénovation du projet d'achat collectif de la rue du Jardinier à Molenbeek et accompagnement des 5 copropriétaires.
- ★ Octroi de 13 prêts pour les garanties locatives pour un total de 13.267,55€.
- ★ Libération de 27 garanties locatives et 31.110€ de remboursement.

PUBLICATION

- ★ *Acheter quand on est en couple*, décembre 2017.

Insécuriser au nom de la sécurité : les étrangers avec ou sans papiers toujours plus criminalisés

En 2017, alors que le gouvernement fédéral continuait à mener une politique migratoire marquée par la répression et une communication caricaturale, le CIRÉ s'est impliqué activement dans la campagne « Justice migratoire » du CNCD-11.11.11 et dans la Plateforme de concertation autour du combat des sans-papiers. Le projet Caravane des sans-papiers, initié en 2016, s'est poursuivi cette année.

Un contexte ferme et inhumain

Rien ne permet de dire que la politique répressive du gouvernement fédéral, néfaste pour les droits des personnes étrangères, sert réellement ses objectifs affichés. Le gouvernement prétend poursuivre essentiellement deux objectifs : réduire le séjour irrégulier et améliorer la sécurité. Pourtant, en détériorant l'aide juridique, le gouvernement renforce une justice à deux vitesses et accroît l'insécurité juridique. En accentuant les restrictions de droits et la répression, il aggrave la situation des travailleurs sans papiers et accroît la dérégulation du marché du travail, la fraude sociale et la baisse des salaires. En restreignant les possibilités d'accès au séjour stable et aux droits, il nuit à l'insertion des migrants, à leur contribution économique et, à plus long terme, à la pérennité du financement des pensions. En recourant à un discours caricatural ou basé sur des données non représentatives, il aggrave les attitudes discriminantes dont les étrangers sont victimes. En restreignant l'accès à l'aide médicale, il nuit à la santé publique.

Les mesures adoptées en matière d'immigration n'ont en pratique pas pour effet d'améliorer la sécurité des citoyens. Au contraire, ces mesures nuisent largement à la sécurité de certains, sans apporter la moindre amélioration à la sécurité (ou le sentiment de sécurité) des autres.

LE TÉMOIGNAGE

« Nous, les femmes sans papiers, n'avons aucun des droits nécessaires pour donner à nos enfants la sécurité dont ils ont besoin. Nous subissons abus et violences mais ne pouvons pas réagir. Nous souffrons, nous angoissons et nous déprimons et cette souffrance touche nos enfants. Nous n'osons plus sortir de chez nous. Nous avons peur quand nos enfants ne sont pas encore rentrés de l'école. Nous sommes à la merci des exploités. Mais nous ne voulons pas nous laisser faire. Malgré les risques et les difficultés, nous voulons agir et résister. Nous sommes citoyennes par nos actes ».

Annette, femme sans papiers

Les personnes sans papiers ont été la cible de nombreuses lois et de projets de loi ayant pour conséquence le renforcement de leur précarité, déjà importante. En surfant sur les craintes de l'opinion publique, une loi a été adoptée afin de criminaliser les squats, notamment ceux dans lesquels (sur) vivent des personnes sans titre de séjour. Plusieurs militants ont été arrêtés. Certains ont été détenus en centre fermé pendant de longs mois. Au-delà du discours sécuritaire que tente de faire passer le gouvernement à travers ces arrestations, il s'agit également, selon nous, d'une tentative d'intimidation du mouvement social en faveur des droits des personnes sans papiers. Les personnes sans papiers se retrouvent au bout de la chaîne des droits et de la citoyenneté : condamnées à la clandestinité, à l'invisibilité, confrontées à la répression, aux arrestations, à l'enfermement...

Un sursaut citoyen

La fin de l'année 2017 a été marquée par l'examen au Parlement fédéral d'un projet de loi sur les visites domiciliaires. Celui-ci permettrait à la police d'entrer dans les domiciles de personnes sans papiers, ainsi que dans celui de tiers, en vue d'arrêter, détenir et expulser les personnes sans titre de séjour. Ce projet a provoqué de vives réactions du secteur associatif, mais également des juges d'instruction et d'une part importante de l'opinion publique.

Pour dénoncer ces atteintes graves à nos libertés et à l'inviolabilité du domicile, de nombreux citoyens se sont mobilisés et ont interpellé leurs administrations communales afin de faire voter des motions contre les visites domiciliaires. Cette dynamique, qui se poursuit encore actuellement, mérite d'être soulignée. Elle montre que dans ce contexte de restrictions constantes des droits, les citoyens peuvent se réapproprier les échelons locaux des pouvoirs publics afin d'y défendre leurs idées et soutenir les personnes sans papiers.

Une peur constante dans les activités quotidiennes

Le contexte répressif complique de manière considérable les activités quotidiennes avec les sans-papiers. Depuis les vagues d'arrestations dans les bus et dans les trains, ces derniers ont à juste titre peur de prendre les transports en commun. Certains n'osent plus se déplacer vers des lieux de mobilisations ou de réunions préparatoires à des actions.

LA CARAVANE DES SANS-PAPIERS

Fin 2017, le partenariat du CIRÉ avec ACTIRIS et BON Intégratie & Inburgering sur les équivalences de diplômes se voyait reconduit pour une durée de 5 ans. Avec pour objectif d'augmenter le nombre total de personnes accompagnées, mais aussi de renforcer les compétences des professionnels du secteur en la matière.

La Caravane des sans-papiers est une initiative des collectifs de personnes sans papiers et de la plateforme associative et syndicale qui les soutient. Elle va à la rencontre des habitants de différentes villes du pays pour leur faire connaître les réalités des sans-papiers, déconstruire les idées reçues à leur égard, et bâtir des ponts entre les luttes sociales.

En 2017, la caravane des sans-papiers a participé à de nombreux événements grand public comme l'expo Sciences à Tour et Taxi en avril 2017, ou le festival Esperanzah ! en août. Elle est également passée à Louvain-la-Neuve dans le courant du mois de novembre. Lors de cet événement, les personnes sans papiers ont eu l'occasion de rencontrer de nombreux étudiants et habitants du campus et de discuter avec eux des politiques mises en place actuellement.

Afin de rendre visibles ces enjeux, de nombreux outils de communication ont été créés cette année, comme par exemple un clip vidéo de sensibilisation à la situation des sans-papiers, avec le soutien de l'ASBL Talitha Koum*.

* Voir la partie du présent rapport consacrée au service « Communication ».

L'action du CIRÉ en 2017

L'année 2017 a été marquée par la campagne « Justice migratoire » organisée par le CNCD-11.11.11. L'un des volets de cette campagne a consisté à organiser des assises de la migration, initiative à laquelle le CIRÉ a activement participé en intervenant de diverses manières lors des assises de Mons, de Namur, de Chassepierre et de Bruxelles.

Le CIRÉ a également assuré le secrétariat de la Plateforme de concertation autour du combat des sans-papiers. Cette plateforme, qui se bat pour la régularisation des sans-papiers et pour un meilleur respect de leurs droits, réunit des collectifs de sans-papiers organisés en une coordination et des collectifs, des associations et des syndicats qui portent le même combat.

Le CIRÉ a activement participé à plusieurs actions de cette plateforme. Il a coordonné la rédaction d'une carte blanche publiée en juillet, signée par 51 organisations et dénonçant la répression croissante dont les sans-papiers font l'objet. En novembre, nous avons co-organisé une manifestation de soutien aux sans-papiers qui a mobilisé plus de 6000 personnes. Nous avons également coordonné l'organisation d'un séminaire, en collaboration avec le Parlement francophone bruxellois, la FGTB, le MOC de Bruxelles et la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, portant sur l'intégration et les droits des étrangers à Bruxelles et analysant diverses formes d'inégalités de droits auxquelles ils font face. Enfin, en décembre, nous avons activement participé à la rédaction et à la présentation devant la commission logement du Parlement régional bruxellois d'une proposition de motion visant à améliorer l'accès des sans-papiers au droit au logement.

Par ailleurs, le CIRÉ a poursuivi sa réflexion sur la politique de migration économique, l'accès des étrangers au marché du travail et les relations entre politique migratoire et questions sociales (emploi, travail, inégalités sociales, sécurité sociale). Dans ce cadre, il a publié une analyse des relations entre inégalités des droits et inégalités sociales.

Perspectives pour 2018

En 2018, le CIRÉ poursuivra son action en faveur du combat des sans-papiers. La résistance face aux mesures stigmatisantes à leur égard sera quotidiennement à l'ordre du jour.

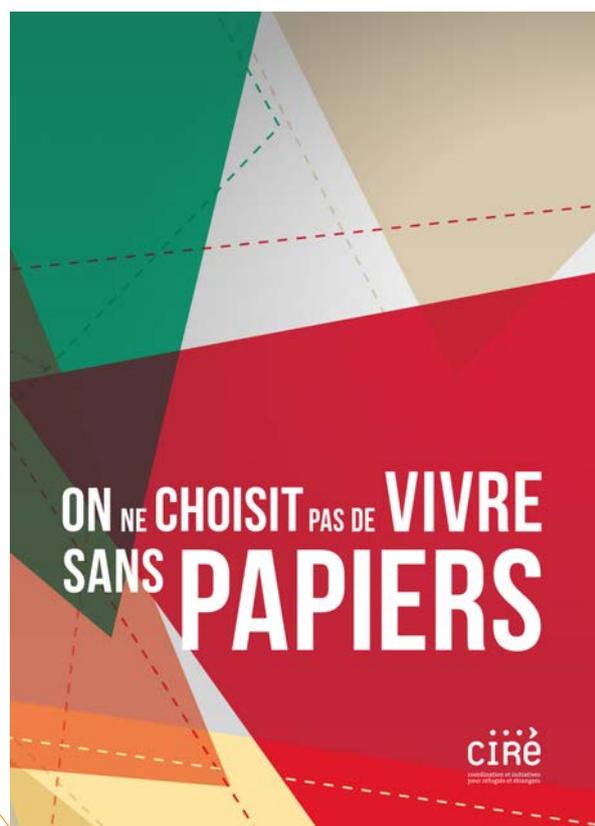
Pour faire évoluer le contexte actuel, nous devons établir des alliances nouvelles et établir des stratégies créatives. Nos actions devront être pensées de manière large, pour toucher un autre type de public. Le défi sera de faire prendre conscience massivement que l'égalité de droits, via notamment la régularisation des personnes sans papiers, est un objectif nécessaire à une société inclusive, et donc profitable pour toutes et tous.

Pour ce faire, la Caravane des sans-papiers poursuivra sa route et se rendra dans les villes de Gand, Tournai, Mouscron, Schaerbeek et Ixelles. Des ponts y seront créés entre les différents combats pour les droits des personnes étrangères avec et sans papiers.

En 2018, le CIRÉ poursuivra enfin sa réflexion relative à la politique de migration et d'accès des étrangers au marché du travail, ce qui se manifestera notamment par la publication d'une analyse et diverses autres initiatives.

6000

Le 12 novembre 2017, ce sont plus de 6000 personnes, selon les organisateurs, qui se sont mobilisées, dans un froid glacial, lors de la manifestation pour demander la régularisation des personnes sans papiers et pour plus de justice sociale.



La thématique « politiques migratoires » en activités

ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS

- ★ Manifestation de soutien aux sans-papiers, Bruxelles, 6000 participants, 12 novembre 2017.
- ★ Co-organisation d'un séminaire portant sur l'intégration et les droits des étrangers à Bruxelles, en collaboration avec le Parlement francophone bruxellois, la FGTB, le MOC de Bruxelles et la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, 30 novembre 2017.
- ★ Participation à la présentation d'une motion en faveur du droit au logement des sans-papiers, commission logement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 21 décembre 2017.

ACTIVITÉS DE LA CARAVANE DES SANS-PAPIERS

- ★ Participation de la Caravane des sans-papiers à l'Expo sciences à Tour et Taxi, 28 avril 2017.
- ★ Participation de la Caravane des sans-papiers au festival Esperanzah !, 4, 5 et 6 août.
- ★ Organisation d'une « Tournée des KAP's » afin de préparer la venue de la Caravane des sans-papiers à Louvain-la-Neuve, 1^{er} novembre 2017.
- ★ Journée Caravane des sans-papiers à Louvain-la-Neuve organisée en collaboration avec le Collectif des femmes et différents kots à projet de la ville, 7 novembre 2017.

INTERVENTIONS

- ★ Participation à une réunion du comité de suivi de l'étude REM (rapport belge) sur le travail illégal, 17 janvier 2017.
- ★ Conférence sur la justice migratoire organisée par et à la Maison de quartier Chambéry, Etterbeek, 11 mars 2017.
- ★ Deux interventions dans le cadre des Assises pour la justice migratoire de Mons, sur les politiques migratoires et sur l'égalité des droits au niveau communal, 29 avril 2017.
- ★ Participation à un débat dans le cadre des Assises de Namur, 10 mai 2017.
- ★ Animation d'un débat politique entre mandataires MR, PS, cdH et Écolo dans le cadre des Assises du Luxembourg, Chassepierre, 20 mai 2017.
- ★ Conférence sur l'intégration des réfugiés, Remich, GEPO, 5 octobre 2017.
- ★ Intervention sur la situation des sans-papiers en Belgique lors d'un cours de 3^{ème} année assistants sociaux à l'institut Cardijn de Louvain-la-Neuve, 5 décembre 2017.

PUBLICATIONS

- ★ *La caravane des sans-papiers : un processus participatif*, juin 2017.
- ★ *On ne choisit pas de vivre sans papiers*, juin 2017.
- ★ *Égalité des droits et inégalités sociales : la situation des travailleurs sans papiers*, décembre 2017.
- ★ *Aborder la question des personnes sans papiers au Parlement francophone bruxellois*, novembre 2017.

Le CIRÉ, opérateur linguistique du parcours d'accueil bruxellois des primo-arrivants

Depuis plus de 60 ans, le CIRÉ offre des cours de français pour les personnes d'origine non-européenne qui ne parlent pas du tout le français. Bien que cette mission n'ait pas changé, le cadre institutionnel bruxellois, lui, évolue. Entre éducation permanente, cohésion sociale et parcours d'accueil bruxellois des primo-arrivants³⁴, le CIRÉ participe à cette évolution.

34 Le primo-arrivant est un non-Belge, ayant un titre de séjour d'une validité de plus de 3 mois, inscrit au registre des étrangers d'une des 19 communes de Bruxelles, en séjour légal depuis moins de 3 ans.

Les cours de français, notre raison d'être

La réalité reste inchangée : des migrants non-européens arrivent à Bruxelles dans l'intention de s'y installer et cherchent à apprendre le français. Le CIRÉ offre chaque année des cours de français pour débutants à environ 250 nouvelles personnes, que nous amenons jusqu'au niveau dit « de survie » (A2 dans le cadre européen de référence).

Depuis septembre 2016, nous travaillons avec douze groupes en parallèle, dont trois dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants. En journée, six groupes étudient 10h par semaine (trois en matinée et trois l'après-midi). En soirée, trois groupes étudient 4h par semaine grâce à une équipe de volontaires expérimentés, et trois autres groupes, constitués par les bureaux d'accueil pour primo arrivants (BAPA), étudient 7h par semaine grâce à de nouveaux collègues.

376

376 personnes, dont 251 inscrites en 2017 ont participé aux cours en 2017. Ils viennent de 57 pays différents, majoritairement d'Amérique centrale (48%) et d'Asie (37%).

L'impact du parcours d'accueil des primo-arrivants

Nous avons trois motivations principales pour devenir opérateur linguistique du parcours d'accueil créé en 2016 par le gouvernement bruxellois : dialoguer avec les acteurs impliqués et avec le public, partager un espace de réflexion pédagogique, et travailler en réseau pour les cours de français langue étrangère (FLE) dispensés à Bruxelles.

Dialoguer avec les acteurs impliqués

Les acteurs du parcours d'accueil sont la Commission communautaire française (COCOF), trois bureaux d'accueil (VIA Molenbeek et Schaerbeek, et BAPA Bxl) et quatorze opérateurs linguistiques. Ces acteurs se retrouvent tous les mois lors de réunions de coordination animées par le CBAI-CRACS³⁵. La plupart de ces réunions ont porté sur la pertinence de l'offre et les défis liés à la formation des groupes d'apprenants par les BAPA.

L'offre du parcours d'accueil est déclinée en trois filières (alpha, FLE A ET FLE B) et en deux fréquences horaires : 20 heures hebdomadaires en journée et 7 heures en soirée. Au CIRÉ, pour des raisons de disponibilité de locaux, nous avons opté pour l'horaire décalé (7h/semaine) et nous donnons des modules dans les filières FLE A (pour les personnes possédant les compétences associées au CEB dans leur langue) et FLE B (pour les personnes maîtrisant les compétences associées au CESDD³⁶ dans leur langue).

Cette distinction entre filières est nouvelle pour nous et nous semble positive. En effet, bien que les filières soient perméables entre elles, nous constatons une évidente différence de rythme entre l'une et l'autre.

35 Le Centre bruxellois d'Action interculturelle (CBAI) a été désigné par le Collège de la COCOF pour réaliser les missions de Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS).

36 CBAI-CRACS, Parcours d'accueil pour primo arrivants, rapport annuel, septembre 2017, p.99 : http://www.cbai.be/resource/docsenstock/cohesion_sociale/Parcours%20d'accueil%20-%20Rapport%202017.pdf

Partager un espace de réflexion pédagogique

Nous avons participé activement à l'animation pédagogique APOLPA, gérée par PROFORAL, et nous y avons suggéré un travail de groupe sur l'élaboration des évaluations. Ce travail permet des échanges sur la nature de l'évaluation (évaluation des acquis et/ou positionnement linguistique) et le partage de ressources concrètes (documents authentiques pour débutants et propositions de tests). C'est un premier pas vers une articulation du travail pédagogique en FLE, mais on est encore loin de ce qui existe déjà en matière d'alphabétisation.

Travailler en réseau

Le parcours d'accueil est un nouveau scénario de centralisation de l'offre de cours de français en région bruxelloise. Les primo-arrivants se dirigent vers l'un des trois BAPA où, après un bilan social, une session d'info « droits et devoirs » et un bilan linguistique, ils signent une convention personnalisée qui peut inclure un cours de français. Une base de données unique permet l'inscription simultanée des primo-arrivants dans les cours offerts.

Cela constitue un vrai changement pour les opérateurs linguistiques comme le CIRÉ, puisque nous avons toujours assumé nous-mêmes les inscriptions à nos cours. Nous avons consacré énormément de temps à rappeler la nécessité de garantir la mixité et la diversité linguistique dans chaque cours.

Le lieu d'apprentissage, qui était auparavant choisi par chaque migrant (parfois orienté par un travailleur social), est aujourd'hui proposé par les référents des BAPA. Il est encore trop tôt pour évaluer ce changement sur base de l'opinion des usagers. Mais si les possibilités d'obtenir un cours ont certainement augmenté, l'autonomie de choix, elle, est devenue plus limitée.

Au CIRÉ, nous rencontrons plusieurs défis lorsque nous informons nos participants sur le parcours d'accueil : être assez clair sur le caractère volontaire et pas (encore) obligatoire de ce parcours, assumer de faire la différence au sein des groupes entre les ayants droit et les « autres », et assumer un certain conflit d'intérêt lorsque l'on explique aux gens qu'ils peuvent aussi aller suivre des cours ailleurs.

LE TÉMOIGNAGE

« Ce que j'apprécie le plus au CIRÉ, c'est que tout le monde nous traite comme des personnes. Si on n'a pas ses papiers, souvent on vous regarde.... comme si ce n'est pas bien.... Et ici, on nous regarde avec respect et pas comme un morceau de papier... qui manque... J'aime la diversité dans les cours, si je reste en Belgique, je voudrais travailler avec toute cette diversité, j'aime beaucoup cela. Le plus difficile, c'est les différences de niveau parfois entre nous, c'est difficile pour les participants et pour la formatrice. Mais c'est bien comme cela. Ce serait important d'avoir des cours plus avancés ».

Une apprenante brésilienne de l'école de français du CIRÉ.

Au niveau de la cohésion sociale, la COCOF a mandaté Lire et Écrire pour élargir le travail du CRÉDAF³⁷ à la réorientation des personnes qui suivent des cours de FLE. Ils ont travaillé en 2017 au lancement d'une cartographie interactive de l'offre de cours d'alphabétisation et de FLE à Bruxelles. Ils sont dans un processus de réflexion sur la coordination du FLE et l'articulation de leur travail avec celui du CBAI-CRACs. Le CIRÉ a participé activement à toutes ces instances, voyant ainsi le travail en réseau devenir plus large et plus institutionnalisé.

Le caractère obligatoire du parcours d'accueil est aujourd'hui inéluctable. Le CIRÉ et les autres opérateurs linguistiques sont attentifs aux implications pédagogiques. En effet, enseigner à des personnes sur base obligatoire ou volontaire est sensiblement différent. La tension entre les avantages de l'obligation (obligation de moyens et accès des plus isolés) et ses inconvénients (nature et effets des sanctions, homogénéisation de pratiques peu respectueuses de la diversité...) sont au cœur des débats, développés dans la partie de ce rapport consacrée aux politiques d'intégration³⁸.

Perspectives pour 2018

Le travail en réseau reste bien sûr une priorité pour nous, le défi étant de trouver un équilibre, en termes de temps de travail, entre la participation à ces réseaux et nos autres missions. Nous avancerons également dans la mise en place de la méthodologie ECLER³⁹, à laquelle nous nous sommes formés en 2017, tout en poursuivant la consolidation de notre équipe.



37 Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et de l'apprentissage du Français pour adultes.

38 Voir la partie du présent rapport consacrée à la thématique « Intégration ».

39 Écrire, Communiquer, Lire, s'Exprimer, Réfléchir : méthodologie pour maîtriser la langue à partir d'une écriture personnelle.

L'école en activités

ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS

Excursions

- ★ Visite de la ville de Dinant, 17 mars 2017.
- ★ Visite de la ville d'Ostende, 9 juin 2017.
- ★ Visite de la ville de Bruges, 20 octobre 2017.

Animations, culture et participation à la vie du quartier

- ★ Spectacles de Muziek Publique, en collaboration avec Article 27, 3 février et 17 mars 2017.
- ★ Visite du Musée des Instruments de Musique, en collaboration avec Article 27, 17 mars 2017.
- ★ Visite des serres royales de Laeken, 21 avril 2017.
- ★ Visite de la ferme au chant des cailles et du potager participatif d'Etterbeek, 16 mai 2017.
- ★ Atelier de préparation de plats pour la Ducasse, en partenariat avec le Senghor et le Maître mot, 19 mai 2017.
- ★ Participation à la Ducasse de la place de Theux, organisation du buffet en partenariat avec la maison médicale et le Maître mot, 21 mai 2017.
- ★ Projection du film « Simone Sans Peur » en présence du réalisateur Dominique Guerrier et du personnage de Simone, 15 juin 2017.
- ★ Fête de fin d'année sur le thème du tour du monde, 23 juin 2017.
- ★ Visite du Musée des sciences naturelles, novembre 2017.
- ★ Fête d'hiver et échange de cadeaux, décembre 2017.

Les journées pédagogiques

- ★ Réflexion collective sur la pédagogie du projet, 13 mars 2017.
- ★ Préparation collective des évaluations de fin de module, juin et décembre 2017.
- ★ Formation « s'appropriier la langue française dans des groupes hétérogènes avec la pédagogie ECLER », programme de formation continue de Lire et Écrire, 27,30 et 31 octobre 2017.

PROFIL DES APPRENANTS

Les chiffres de ce rapport correspondent pour la première fois à l'année calendrier et non à l'année scolaire, dans l'objectif d'harmoniser les rapports remis à différentes instances.

Pour l'année calendrier 2017, 376 personnes ont participé à des cours et des activités. Parmi ces 376 personnes, 251 se sont inscrites en 2017 (54 en janvier, 41 en avril, 33 en août et 123 en septembre), et 125 personnes étaient déjà inscrites en 2016. Nous dénombrons un total de 545 inscriptions durant cette période.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, ce sont les femmes qui sont majoritaires, avec 192 femmes (soit 51%) et 184 hommes (soit 49%).

Le nombre des nationalités reste toujours impressionnant : 57!⁴⁰

Nombre et pourcentage des personnes par commune de résidence (10 plus fréquentes)⁴¹

Commune	Nombre	%
1050 Ixelles	124	33,0
1040 Etterbeek	46	12,2
1000 Bruxelles	36	9,6
1030 Schaerbeek	36	9,6
1060 Saint Gilles	19	5,1
1150 Woluwe Saint Pierre	17	4,5
1070 Anderlecht	15	4,0
1190 Forest	12	3,2
1140 Evere	10	2,7
1200 Woluwe saint Lambert	8	2,1

Sans surprise, Ixelles et Etterbeek sont amplement majoritaires avec 44,2% à elles deux, mais il est intéressant de constater que plus de la moitié des participants viennent d'autres communes.

⁴⁰ 19 pays ne sont représentés que par une personne.

⁴¹ Sur base des déclarations de nos participants.

Nombre et pourcentage de personnes des 20 pays les plus représentés

Pays	Nombre	%
Brésil	56	14,9
Syrie	52	13,8
Colombie	44	11,7
Pérou	25	6,6
Salvador	16	4,3
Afghanistan	15	4,0
Equateur	12	3,2
Philippines	12	3,2
Irak	10	2,7
Pakistan	9	2,4
Maroc	8	2,1
Bangladesh	7	1,9
Inde	7	1,9
Mexique	6	1,6
Guatemala	5	1,3
Iran	5	1,3
Bulgarie	4	1,1
Chili	4	1,1
Nigeria	4	1,1
Tibet	4	1,1

17 pays d'origine correspondent à l'Amérique Latine, 18 pays à l'Asie, 12 à l'Afrique et 10 à l'Europe. Lorsque l'on additionne les participants par continent, on remarque que la majorité vient d'Amérique Latine (48%), suivi de l'Asie (37%), de l'Afrique (6,9%) et finalement d'Europe (4,8%). Un regard sur les statistiques de Myria sur les migrations⁴² nous montre que ces proportions ne correspondent pas aux chiffres globaux de la migration en Belgique, principalement quant à la dominance des personnes d'Amérique latine (qui sont paradoxalement les dernières dans les chiffres globaux).

42 Myria, Myriatics 4, juillet 2016 : http://www.myria.be/files/Myriatics_FR_v4.pdf

Formation de base des participants⁴³

Primaire	31	8,2
Secondaire inférieur	74	19,7
Secondaire supérieur	129	34,3
Supérieur	109	29,0
Sans registre	33	8,8

Malgré notre décision de ne travailler qu'avec des personnes qui ont au moins le niveau du secondaire inférieur, nous continuons à recevoir des personnes avec le niveau primaire et secondaire inférieur (26,9% pour les deux). Nous ferons un suivi particulier de ces personnes pour voir si leur participation est égale à celle de l'ensemble des participants.

Les femmes sont sensiblement majoritaires avec des diplômes supérieurs.

43 Sur base de leurs déclarations.

Enfermement et expulsions : une année noire sur le plan législatif

L'année 2017 restera dans la mémoire de celles et ceux qui suivent les questions liées au séjour, à l'enfermement et à l'éloignement des étrangers comme une année noire, tant les réformes législatives intervenues sur ces questions ont été nombreuses et marquées par une volonté de restreindre toujours plus les droits des personnes concernées.

Réformes législatives

Parmi les réformes de 2017, on pointera principalement

- ★ Le vote début février⁴⁴ de deux projets de loi permettant à l'Office des étrangers (OE) de prendre facilement et rapidement des ordres de quitter le territoire (OQT) à l'égard d'étrangers en ordre de séjour, dès lors qu'ils sont considérés comme une menace pour l'ordre public ou la sécurité nationale. Et ce, même si ces étrangers n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pénale. Les décisions de retrait de séjour pourront viser des étrangers arrivés avant l'âge de 12 ans en Belgique et ayant toujours été en ordre de séjour depuis leur arrivée, voire depuis leur naissance. Ces retraits de séjour pourront être accompagnés d'une interdiction de revenir sur le sol belge pour une durée illimitée. Dans l'hypothèse où l'OE estimerait la menace particulièrement grave, le législateur a même prévu que le recours ne sera pas suspensif.
- ★ Le vote le 9 novembre de deux projets de loi⁴⁵ qui affectent en profondeur l'efficacité de la protection internationale et qui servent la volonté du gouvernement d'afficher un dispositif d'enfermement impressionnant, qui permet de placer en centre fermé presque tout étranger en séjour illégal ou en demande d'asile. Alors que la liberté est un droit fondamental et que sa privation n'est autorisée qu'à titre exceptionnel, les projets de loi ont énoncé des « critères objectifs » de ce qu'est un « risque de fuite » de manière tellement large (art.74 §1, 2°) qu'ils permettent de placer et de maintenir en détention tout étranger ayant un OQT, ainsi que les demandeurs d'asile, en procédure Dublin ou non. Cette définition recouvre presque toute situation dans laquelle peut se trouver une personne étrangère, et peut mener à une détention arbitraire.
- ★ Le dépôt d'un projet de loi le 7 décembre 2017 permettant à la police d'effectuer des « visites domiciliaires » dans tout lieu susceptible d'abriter un étranger ayant fait l'objet d'un OQT en vue de son arrestation, son placement éventuel en détention et son expulsion du territoire.

44 Loi du 24 février 2017 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers afin de renforcer la protection de l'ordre public et de la sécurité nationale, M.B., 19 avril 2017.

45 Au 1^{er} janvier 2018, le texte de loi n'avait toujours pas été publié au Moniteur belge et ne produisait pas encore d'effets en droit belge.

Événements marquants

Ces évolutions législatives se sont inscrites dans un contexte politique tendu et dans une actualité chargée. L'année a été jalonnée de plusieurs événements marquants.

Le 2 mars, un homme originaire d'Azerbaïdjan a été retrouvé mort dans une cellule d'isolement du centre fermé de Vottem. Une « mort naturelle », selon l'OE, qui précise que l'homme était toxicomane et s'automutilait. Certains détenus contestent cette version et imputent le décès à des blessures non soignées...

À l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire consacré à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, à la mi-mai, le gouvernement a annoncé la construction de trois nouveaux centres fermés d'ici 2021, doublant la capacité de détention de la Belgique. Les nouveaux centres seront implantés à Holsbeek, dans la banlieue de Louvain, à Zandvliet, près d'Anvers et à Jumet, à proximité de Charleroi. Parallèlement, les travaux de construction des unités de détention pour les familles avec enfants ont débuté mi-septembre, à côté du centre 127 bis. Cinq logements d'une capacité totale de 36 places devraient ouvrir au printemps 2018.

Enfin, alors que la Belgique est loin de respecter ses engagements européens en matière de relocalisation de demandeurs d'asile, le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration a obtenu, le 20 juillet, de pouvoir expulser vers la Grèce deux des huit demandeurs d'asile qu'il tentait d'y renvoyer, rétablissant ainsi de facto la procédure Dublin avec la Grèce.



84.842.740€

C'est le budget du retour forcé en 2017 : soit une augmentation de plus de 35 % par rapport à 2014.

« L'affaire des Soudanais »

L'automne 2017 a été marqué par la collaboration entre le gouvernement belge et le Soudan. Début septembre, le secrétaire d'État et l'ambassadeur soudanais en Belgique concluaient un accord sur la délivrance de laissez-passer permettant l'expulsion de Soudanais en séjour irrégulier. Une mission d'identification, composée notamment d'agents des services de renseignements soudanais, a ensuite été envoyée en Belgique. Cette collaboration avec une dictature pose fortement question quant au respect du droit d'asile et des droits humains.

S'en sont suivies des rafles, principalement autour de la gare du Nord, qui ont débouché sur l'arrestation et l'enfermement d'une centaine de Soudanais. Selon des chiffres avancés par le secrétaire d'État, 117 Soudanais ont ainsi été détenus entre le 1er août 2017 et le 15 janvier 2018. Parmi eux, 90 ont été expulsés vers un autre État membre de l'UE et 10 ont été rapatriés vers le Soudan. Le CIRÉ a dénoncé à maintes reprises le risque de violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) par les autorités belges, car il apparaît qu'aucun examen approfondi du risque de traitements inhumains et dégradants en cas de retour n'a été effectué par l'OE. Cette position a été confirmée par différentes juridictions saisies par des Soudanais détenus.

Le 20 décembre, l'Institut Tahrir pour la politique au Moyen-Orient révélait que six Soudanais expulsés par la Belgique avaient été torturés à leur retour, suscitant une vive polémique. Les expulsions vers le Soudan ont alors été suspendues et une enquête commandée par le gouvernement au GCRA afin d'établir d'éventuelles violations du droit international.

Groupe Transit : une dynamique perpétuée

Dans la foulée de la publication de l'état des lieux des centres fermés, en décembre 2016, le CIRÉ et les associations du groupe Transit ont organisé, le 23 janvier 2017, un colloque au Parlement fédéral afin de faire le point sur la détention administrative des étrangers en Belgique et de mettre en lumière cette réalité. Au cours des mois suivants, plusieurs rencontres ont eu lieu entre des parlementaires fédéraux et des représentants du groupe Transit.

Le 18 novembre, le CIRÉ et l'asbl Point d'appui ont organisé une visite du centre fermé de Vottem pour des députés des six principaux partis francophones. Cette visite a été suivie d'une discussion sur la détention administrative, au terme de laquelle un questionnaire a été remis aux participants.

Perspectives pour 2018

La dynamique initiée en 2016 et prolongée en 2017 sera perpétuée en 2018, avec en ligne de mire les élections fédérales de 2019.

La mise en place d'unités familiales fermées au centre 127 bis fera l'objet de toute notre attention. A côté de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. », nous veillerons à ce que des parlementaires européens, fédéraux, communautaires et régionaux visitent ces unités et soutiennent notre lutte pour leur fermeture. Dans l'intervalle, nous veillerons également à ce que chaque famille enfermée dispose d'une réelle assistance juridique.

En 2018, plusieurs recours devraient encore être introduits devant la Cour Constitutionnelle, ils viseront les lois votées le 9 novembre 2017 et, si elle voit le jour, la loi autorisant les visites domiciliaires.

LE TÉMOIGNAGE

« Avant d'être enfermé ici, j'ai été enfermé à Merksplas puis à Vottem. De là, après trois mois, on m'a transféré à Bruges parce qu'un gardien s'est plaint que je l'avais insulté. Lors d'une visite de ma femme, un gardien s'était moqué de moi. Ma famille vit à Huy et ma femme doit maintenant voyager pendant des heures avec les enfants pour me voir pendant une heure ».

Ali, détenu au centre fermé de Bruges.



La thématique « Enfermement et expulsions » en activités

ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS

- ★ Colloque « Les centres fermés à découvert » au Parlement fédéral, 23 janvier 2017.
- ★ Participation au Steenrock, 6 mai 2017.
- ★ Animation sur les centres fermés au festival Esperanzah !, du 4 au 6 août 2017. Une vidéo montrant l'animation a été publiée le 9 août 2017.
- ★ Rencontres avec des parlementaires et leurs collaborateurs, de juillet à septembre 2017.
- ★ Visite du centre fermé de Vottem par une délégation de parlementaires des six principaux partis politiques francophones, 18 novembre 2017.
- ★ Action de sensibilisation sur la détention d'enfants en centre fermé à l'occasion de la Saint-Nicolas, au travers d'une vidéo publiée sur les réseaux sociaux le 6 décembre 2017.

INTERVENTIONS

- ★ Interventions lors du débat « Tout ce qu'on vous cache sur les centres fermés en Belgique » pendant le festival Esperanzah !, sur le thème des réalités de l'enfermement en Belgique et des expulsions des migrants, 4 août 2017.
- ★ Animation suite à la projection du film « Illégal », en collaboration avec Maisons de quartier-Ville de Bruxelles, 26 octobre 2017.

PUBLICATIONS

- ★ *Brochure et exposition Les centres fermés*, août 2017.
- ★ *Détention des familles avec enfants en centres fermés, l'inadmissible retour en arrière*, août 2017.
- ★ *La détention, clé de voûte de la réforme du droit des étrangers*, octobre 2017.
- ★ *Les centres fermés pour étranger : un mécanisme hors de contrôle*, décembre 2017.
- ★ *Belgique - Soudan, entre les décisions administratives et la volonté politique, une justice hésitante*, décembre 2017.

Communication : cap sur la sensibilisation

De plus en plus présent dans les médias et sur les réseaux sociaux, le CIRÉ a axé une part importante de ses activités de communication et de sensibilisation, en 2017, sur la lutte contre la détention et les expulsions, et le soutien au combat des sans-papiers.

Une présence médiatique accrue

Le CIRÉ a été très visible dans la presse en 2017, particulièrement à partir de la fin de l'été, qui a vu tant l'augmentation de la répression envers les migrants que celle de la solidarité citoyenne et associative à leur égard.

Le CIRÉ a ainsi publié et/ou cosigné 26 communiqués de presse cette année, dont 12 entre septembre et décembre. Les interventions du CIRÉ dans les médias se sont multipliées durant cette période, non seulement dans la presse écrite et en ligne, mais également en radio et en télévision. Nous recevons également des demandes d'information et de documentation de la part de nombreux journalistes.

La visibilité et la crédibilité du CIRÉ se sont donc accrues auprès des médias et des rapports de confiance se sont établis ou renforcés avec certains journalistes.



Des activités de sensibilisation placées sous le signe de la détention

Construction d'unités de détention pour les familles avec enfants, annonce de la construction de trois nouveaux centres fermés d'ici 2021... Le contexte politique nous a amenés à centrer beaucoup de nos activités de sensibilisation autour du thème de la détention.

Tout au long de l'année, l'équipe du CIRÉ a activement participé à l'élaboration et à la diffusion de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. », coordonnée par la Plateforme Mineurs en exil.

En partenariat avec des comédiens d'improvisation, nous avons créé une nouvelle animation ludique sur les centres fermés, dans le cadre du festival « Esperanzah ! », qui s'est déroulé du 4 au 6 août à l'abbaye de Floreffe. L'animation, au cours de laquelle les festivaliers étaient interpellés par des faux policiers et emmenés dans un faux centre fermé, était complétée par une exposition didactique et par des discussions avec des travailleurs du CIRÉ. Une vidéo montrant l'animation a été réalisée dans la foulée du festival, rencontrant un certain succès sur les réseaux sociaux.

Enfin, à l'occasion de la Saint Nicolas, nous avons publié une vidéo « coup de poing » afin de dénoncer l'ouverture prochaine des unités de détention pour les familles. En l'espace d'une semaine, ce clip a été vu plus de 90.000 fois et suscité plus de 4.000 réactions sur les réseaux sociaux... Ces chiffres témoignent de l'intérêt du public pour cette épineuse question. Le gouvernement, hélas, maintient le cap.

LE TÉMOIGNAGE

« Tout ce qui permet de mettre en lumière cette réalité complètement méconnue que sont les centres fermés est bon à prendre. Ça fait du bien aux citoyens belges, qui commencent à avoir conscience de ce qu'est un demandeur d'asile ou un centre d'accueil, de se rendre compte que la Belgique, c'est aussi des interrogatoires, des centres fermés, des centaines de personnes détenues pour la simple raison qu'ils n'ont pas le bon cachet sur le bon papier ».

Robin, festivalier passé par l'animation du CIRÉ à Esperanzah !

Une panoplie d'outils pour la Caravane des sans-papiers

L'année 2017 a également été marquée par la réalisation de nombreux outils sur la situation des sans-papiers. Une nouvelle brochure de sensibilisation, « On ne choisit pas de vivre sans papiers », a été publiée en juillet. En quelques pages illustrées de témoignages, elle explique au grand public les difficultés quotidiennes de ces hommes et de ces femmes, les risques qu'ils courent, mais aussi leurs droits et leurs revendications.

Le petit film d'animation « Cache-cache », finalisé en octobre avec l'aide de l'agence Bonjour, poursuit le même objectif : rendre visible la réalité trop discrète des sans-papiers. On y découvre une petite fille qui s'émerveille de la capacité de sa maman à se rendre invisible, sur le chemin de l'école, dans les transports en commun... avant de comprendre pourquoi elle se cache ainsi et de partager sa peur de tout perdre si sa famille était arrêtée, enfermée et expulsée. Ce petit film vient compléter une série d'outils de communication (bâche, drapeau, brochure et flyer) réalisés cette année pour la Caravane des sans-papiers.

Et si on #nettoyait nos préjugés ?

Notre campagne « Défense de nourrir les préjugés » est restée d'actualité en 2017. Face aux déclarations provocantes du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration et à l'attitude du gouvernement fédéral vis-à-vis des migrants présents au Parc Maximilien, nous avons jugé utile de la relancer en octobre 2017. Pendant quinze jours, 380.000 sets de table en papier aux couleurs de la campagne ont été utilisés dans un large réseau de snacks, sandwicheries et restaurants de Bruxelles et de Wallonie. Un quiz en ligne a également été créé sur le site du CIRÉ pour tester ses connaissances et remettre en question ses idées reçues sur les migrations. Plus de 2000 personnes y ont participé !

De plus en plus d'abonnés en ligne

Les chiffres en témoignent : les outils de communication en ligne occupent désormais une place centrale dans nos activités d'information et de sensibilisation. Sur Facebook, nous avons franchi le cap des 10.000 abonnés cette année, tandis que sur Twitter, fin 2017, nous pouvions compter sur près de 2000 followers ; un chiffre en hausse de 32% par rapport à l'année précédente. La fréquentation du site du CIRÉ indique également l'intérêt des internautes pour nos activités : 79.067 visiteurs uniques et 259.634 pages vues en 2017. Notre newsletter comptait quant à elle 8.513 abonnés, tandis que notre newsletter juridique – qui est appelée à renaître de ses cendres en 2018 – en comptait 1.822.

10.210

Le 6 décembre, la page Facebook du CIRÉ franchissait le seuil symbolique des 10.000 abonnés. **Merci Saint Nicolas ! A la fin de l'année, ce chiffre atteignait 10.210 abonnés, soit une augmentation de 36% par rapport à l'année précédente.**

Suite et fin du projet MICmag

En 2017, la collaboration du CIRÉ avec le CNCD-11.11.11 et le CBAI autour de la publication du MICmag s'est poursuivie. Quatre numéros ont été publiés et diffusés par L'Avenir sous la forme d'un supplément gratuit. Les sujets ont été volontairement choisis en étant déliés de l'actualité pressante, et construits autour de l'expertise de chacun des partenaires : migration, interculturalité et rapports Nord/Sud.

Les dossiers traités en 2017 ont été le harcèlement à l'égard des femmes, attribués à des réfugiés musulmans en Allemagne fin 2016 ; les rituels funéraires des diasporas ; les femmes étrangères en situation trop souvent précaire qui constituent les servantes d'aujourd'hui ; et les réfugiés et l'homosexualité.

Après plusieurs années de collaboration fructueuse avec le CNCD-11.11.11 et le CBAI autour du MICmag, et devant des difficultés croissantes pour trouver des sources de financement au projet, le CIRÉ a pris la décision d'y mettre un terme. Cette décision a été justifiée dans le chef du CIRÉ par la volonté de consacrer les moyens humains et budgétaires disponibles à une communication plus en lien avec les combats du CIRÉ et leurs moments phares.

Perspectives pour 2018

Face à un paysage politique toujours plus sourd à nos revendications, s'adresser directement aux citoyens nous semble essentiel. C'est pourquoi la sensibilisation a été au cœur de nos réflexions lors de la mise au vert du CIRÉ, à l'automne 2017. Nous en sommes ressortis déterminés à donner un nouvel élan à nos activités de communication, en cherchant à toucher un public plus large. Cela devrait se ressentir dès 2018, année qui sera notamment marquée par les élections communales et par l'ouverture annoncée des unités de détention pour familles avec enfants.



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- ★ *Les centres fermés pour étrangers : un mal non nécessaire*, 23 janvier 2017.
- ★ *Le Gouvernement poursuit les amalgames et les atteintes aux droits des étrangers*, 8 février 2017.
- ★ *Si l'Europe ne prend pas ses responsabilités, les citoyens sont prêts à le faire*, 1^{er} mars 2017.
- ★ *Arrêt de la Cour de Justice de l'UE sur les visas humanitaires : une occasion manquée et une immense déception*, 7 mars 2017.
- ★ *Un an de l'accord UE-Turquie : joyeux anniversaire ?*, 17 avril 2017.
- ★ *Austérité, attentats, politiques migratoires, populisme... mobilisation générale contre la montée du racisme !*, 21 avril 2017.
- ★ *Secret professionnel : le silence a du sens, un courrier aux parlementaires aussi*, 25 avril 2017.
- ★ *Non à la construction de nouveaux centres fermés !*, 16 mai 2017.
- ★ *Lancement de la campagne "On n'enferme pas un enfant. Point."*, 14 juin 2017.
- ★ *20 juin, journée mondiale de... qui ?*, 20 juin 2017.
- ★ *La refonte du droit d'asile exige un vrai débat démocratique*, 3 juillet 2017.
- ★ *Refonte du droit des étrangers : de la démocratie à la « Theo-cratie »*, 12 juillet 2017.
- ★ *Migrants en transit à Bruxelles : agir maintenant pour que Bruxelles ne devienne pas un nouveau Calais !*, 20 juillet 2017.
- ★ *Décès d'un jeune migrant : combien de drames faut-il pour réagir ?*, 25 juillet 2017.
- ★ *Rafle dans le quartier Nord : une cinquantaine de migrants arrêtés*, 6 septembre 2017.
- ★ *La construction du nouveau centre fermé pour familles avec enfants a commencé*, 12 septembre 2017.
- ★ *Fortes préoccupations suite à la collaboration entre la Belgique et le Soudan*, 20 septembre 2017.
- ★ *Relocalisation des demandeurs de protection : l'imposture de la solidarité*, 26 septembre 2017.
- ★ *7 organisations ouvrent un "Hub humanitaire" pour les migrants à Bruxelles*, 29 septembre 2017.
- ★ *Expulsion imminente de ressortissants soudanais vers le Soudan, où ils risquent la torture et la peine de mort*, 6 octobre 2017.
- ★ *La Justice continue de s'opposer aux expulsions de Soudanais*, 16 octobre 2017.
- ★ *Le parlement fédéral doit être le rempart contre les violations des droits fondamentaux des migrants*, 18 octobre 2017.
- ★ *Vote de la réforme de la loi sur l'asile et le droit des étrangers : farce ou tragédie ?*, 9 novembre 2017.
- ★ *En janvier 2018, les droits de certains enfants seront sciemment violés en Belgique*, 6 décembre 2017.
- ★ *La stigmatisation restera le maître-mot de la politique migratoire belge en 2018*, 18 décembre 2017.
- ★ *Soudan : il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, 21 décembre 2017.

Cartes blanches

- ★ *Non, Monsieur le Secrétaire d'État, tout n'est pas permis avec les migrants !*, 17 mai 2017.
- ★ *Stop à la chasse aux sans-papiers !*, 24 juillet 2017.

Études

- ★ *Bilan de la politique d'asile et de migrations 2014-2017*, décembre 2017.
- ★ *Perspectives sur la politique migratoire belge en 2018*, décembre 2017.

Analyses

- ★ *Dossier : "Qui me harcèle ?", retour sur le harcèlement de rue*, MICmag, janvier 2017.
- ★ *Young Refugees Academy : le football comme vecteur d'intégration des réfugiés*, MICmag, janvier 2017.
- ★ *Un an de l'accord UE-Turquie : un triste anniversaire et un lourd bilan humain*, mars 2017.
- ★ *La protection des femmes migrantes en Belgique : l'impact de la convention d'Istanbul*, avril 2017.
- ★ *Ceci n'est pas une crise des migrants - nouvelle édition*, avril 2017.
- ★ *Ouvrir les frontières : plaider pour une autre politique migratoire*, mai 2017.
- ★ *Dossier : Le dernier voyage : rituels funéraires et diasporas*, MICmag, juin 2017.
- ★ *"Humans Welcome", retrouver l'humain sur la route des Balkans*, MICmag, juin 2017.
- ★ *Des politiques d'intégration détournées de leur objectif*, juin 2017.
- ★ *La caravane des sans-papiers : un processus participatif*, juin 2017.
- ★ *On ne choisit pas de vivre sans papiers*, juin 2017.
- ★ *Détention de familles avec enfants en centres fermés : l'inadmissible retour en arrière*, août 2017.
- ★ *Les centres fermés*, août 2017.
- ★ *Femmes et migration*, août 2017.
- ★ *Dossier : Servantes d'aujourd'hui, les migrants et les sans-papiers dans le secteur du nettoyage*, MICmag, septembre 2017.
- ★ *Dossier : Les métis des colonies*, MICmag, septembre 2017.
- ★ *La « 100 pap » : une bière pour brasser la solidarité avec les sans-papiers*, MICmag, septembre 2017.
- ★ *La détention, clé de voute de la réforme du droit des étrangers*, septembre 2017.
- ★ *« Réfugié cherche logement » : un parcours du combattant*, octobre 2017.
- ★ *Reconnaissance des diplômes secondaires de la République démocratique du Congo en Belgique*, octobre 2017.
- ★ *Dossier : La reconnaissance des réfugiés sur base de leur orientation sexuelle*, MICmag, novembre 2017.
- ★ *Quand on est étranger en Belgique. Un droit au séjour toujours plus précaire et incertain*, novembre 2017.
- ★ *18 ans, l'âge de l'autonomie ?*, novembre 2017.
- ★ *Acheter quand on est en couple*, novembre 2017.

- ★ *Égalité des droits et inégalités sociales*, décembre 2017.
- ★ « *Familles en errance : ce n'est pas de mon ressort !* », décembre 2017.
- ★ *Toujours plus loin dans la restriction du droit d'asile*, décembre 2017.
- ★ *Quel accès à l'enseignement supérieur en Belgique pour les étudiants étrangers ?*, décembre 2017.
- ★ *Belgique-Soudan : entre les décisions administratives et la volonté politique, une justice hésitante*, décembre 2017.
- ★ *Aborder la question des personnes sans papiers au Parlement francophone bruxellois*, décembre 2017.
- ★ *Les centres fermés pour étrangers : un mécanisme hors de contrôle*, décembre 2017.
- ★ *L'attitude de l'Europe et de ses États membres face aux autorités soudanaises*, décembre 2017.

NEWSLETTERS

Publication de 10 numéros de la newsletter générale et de 3 numéros de la newsletter « éducation permanente » (8.513 personnes inscrites).

SITES WEB

www.cire.be

www.micmag.be

www.vivreenbelgique.be

www.frontexit.org

ACTIONS

- ★ Campagne « communes hospitalières » : le CIRÉ a été partenaire de cette campagne lancée par le CNCD 11.11 en 2017 et a soutenu ou co-organisé nombre de ses actions.
- ★ Spectacle « Les Inouïs 2 » : en 2017, le CIRÉ a poursuivi sa collaboration avec la compagnie T1J (Théâtre d'un jour) et son spectacle « Les inouïs 2 », en appuyant sa diffusion et sa promotion, en partenariat avec le PAC.
- ★ Participation, avec des citoyens européens et une coalition d'ONG, à l'action symbolique « Let's bring them here », en marge du Conseil européen des 9 et 10 mars 2017 sur les migrations, 6 mars 2017.
- ★ Participation au Steenrock, 6 mai 2017.
- ★ Marche « Salut à toi », le 18 juin 2017 : le CIRÉ a été partenaire de cette « Marche citoyenne et solidaire pour une vraie politique d'accueil », initiée par des organismes du secteur culturel rassemblés sous le label « United Stages ».
- ★ Animation sur les centres fermés au festival Esperanzah !, du 4 au 6 août 2017. Une vidéo montrant l'animation a été publiée le 9 août 2017.
- ★ Manifestation de soutien aux sans-papiers, Bruxelles, plus de 3000 participants, 12 novembre 2017.
- ★ Action de sensibilisation sur la détention d'enfants en centre fermé à l'occasion de la Saint-Nicolas, au travers d'une vidéo publiée sur les réseaux sociaux le 6 décembre 2017.
- ★ Participation au contre-sommet européen et manifestation euro-africaine pour la justice migratoire, Bruxelles, 12 et 13 décembre 2017.

INTERVENTIONS

Outre les différentes interventions liées à une thématique particulière que vous trouverez dans les pages précédentes, nous avons réalisé les interventions « généralistes » suivantes :

- ★ Présentation du CIRÉ et point sur l'actualité, organisé par la Maison du conte et le GAFFI à l'Espace Pôle Nord, Bruxelles, 15 février 2017.
- ★ Intervention et animation de débats sur la politique belge et européenne de l'asile et la déconstruction des préjugés, aux côtés d'Amnesty International et du CNCD-11.11.11, lors d'une journée de formation de bénévoles dans le cadre de la campagne #JESUISHUMAIN d'Amnesty Belgique, 25 mars 2017.
- ★ Intervention sur les politiques migratoires, Assises pour la justice migratoire de Namur, 12 mai 2017.
- ★ Intervention sur les préjugés à l'égard des étrangers dans le cadre de l'étude Dedicated Research, 26 et 27 juillet 2017 à Bruxelles et Namur.
- ★ Intervention sur les politiques migratoires, Réseau ADES, 16 septembre 2017.
- ★ Intervention sur les préjugés à Braine-l'Alleud, dans le cadre d'une soirée organisée par le CNCD-11.11.11, 19 septembre 2017.
- ★ Intervention sur les politiques migratoires belge et européenne et sur les préjugés à l'égard des étrangers, Aînés du MOC, 16 octobre 2017.
- ★ Intervention sur les politiques migratoires belge et européenne et sur les préjugés à l'égard des étrangers, Écrivains publics Mons, 23 octobre 2017.
- ★ Intervention sur les politiques migratoires belge et européenne, Festival des libertés, 26 octobre 2017.
- ★ Animation sur la politique migratoire belge et les profils/statuts des migrants auprès des formateurs et éducateurs Pro Vélo, 1er décembre 2017.





Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 25 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

 Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

- ★ Aide aux personnes déplacées (APD)
- ★ Amnesty international
- ★ Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- ★ BePax
- ★ Cap migrants
- ★ Caritas international
- ★ Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- ★ Centre social protestant
- ★ Convivium
- ★ Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- ★ CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- ★ CSC Nationale
- ★ Équipes populaires
- ★ FGTB Bruxelles
- ★ Interrégionale wallonne FGTB
- ★ Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- ★ L'Olivier 1996
- ★ Médecins du Monde
- ★ Mentor-escal
- ★ Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- ★ Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- ★ Présence et action culturelles (PAC)
- ★ Point d'appui
- ★ Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- ★ Service social juif (SSJ)